

# Si S Y G E S m'était compté



(Conte de faits)

Extraits : délibérations 1993-1996

Dernière mise à jour le 18/12/2005  
Édition du 18/12/2005

Par Michel CABÉ,  
Contribuable à Cazeneuve-Montaut (\*)

(\*)Président du C.C.A.S., président d'honneur du Comité des Fêtes et Loisirs et maire de Cazeneuve-Montaut – 56 habitants ;-))

## SOMMAIRE

DECOUVERTE D'UN REGISTRE DE DELIBERATIONS ET D'UNE DISQUETTE.....	2
DES ELEMENTS TROUBLANTS... ..	2
<i>Comité syndical du 23/09/1995 :</i> .....	2
<i>Le 06/10/1995, bureau.....</i>	4
<i>Le 1er octobre 1996,.....</i>	4
<i>le 05/01/1995, .....</i>	4
LES ACTIONS « DECIDEES » DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER.....	4

## Découverte d'un registre de délibérations et d'une disquette

Monsieur le Maire de ROQUEFORT SUR GARONNE, en nettoyant un bureau inoccupé dans lequel étaient stockés des documents du Centre Commingeois pour l'Europe, association aujourd'hui dissoute, a trouvé, le 22 novembre 2005, dans un carton, un téléphone (la chose est banale) mais aussi le registre des délibérations du SYGES de 1993 à 1996 ainsi qu'une disquette sur laquelle avaient été sauvegardée une partie des documents Word correspondants.

Quelle ne fut pas sa surprise, en feuilletant ce registre, de découvrir notamment que, le 23 septembre 1995, alors qu'il croyait n'avoir participé qu'à la mise en place du nouveau comité syndical et à l'élection du bureau (à la suite des élections municipales de juin), il aurait en fait délibéré avec ses collègues sur **22 affaires différentes.**

C'est du moins ce que laissent accroire 22 extraits de délibérations, soumis au contrôle de légalité par Jean-Louis IDIART entre le 25 septembre 1995 et le 8 février 1996, collés dans le registre dans un ordre aléatoire.

Il en était d'autant plus étonné qu'un exemplaire de la convocation à cette réunion, glissé entre deux feuillets, montrait, comme il s'en souvenait, que les seuls points à l'ordre du jour (et effectivement abordés) étaient l'élection du président et du bureau.

Le 24 novembre 2005, ayant été prévenu par Jean Bernard PORTET de sa découverte je me suis rendu sur place et j'ai pu ainsi examiner les délibérations censées résumer, en particulier, les débats du comité du 23 septembre 1995.

Outre les 12 extraits originaux dont je possédais déjà copies, trouvées dans les archives connues à ce jour et rassemblées dans l'ancien bureau du SYGES, 10 « décisions inédites » étaient ainsi explicitées, parmi lesquelles :

- construction et vente d'un bâtiment à MARTRES-TOLOSANE pour deux montants différents au cours de la même réunion (1 028 379.25 F - contrôle de légalité le 25/09/1995 puis 1 017 049.30 F - contrôle de légalité le 05/10/1995),
- mise en place d'actions du Centre de Ressources Technologiques (CRT) pour un montant de 1 MF (contrôle de légalité le 25/09/1995) porté au cours de la même réunion à 1,430 MF (contrôle de légalité du 18/12/1995)
- **réalisation d'un CD-ROM pour un montant de 250 607 F**

## Des éléments troublants...

On trouvera ci-joint un extrait d'un tableau Excel dans lequel j'ai essayé de résumer l'activité du SYGES depuis son origine, du moins telle qu'elle a été rapportée, en particulier à partir de 1993.

*(Les croix sur la ligne présentant l'objet de la réunion mentionnent les documents retrouvés.*

*Figurent également le résumé des délibérations censées avoir été prises, le numéro de la page du registre sur laquelle elles sont collées, la date de création du fichier informatique correspondant et la date du contrôle de légalité.*

*Les nouvelles délibérations découvertes le 22/11/2005 sont surlignées en jaune).*

Les incohérences dans les dates et l'objet même des délibérations apparaissent ainsi plus facilement.

Faut-il préciser que, depuis la création du syndicat en 1987, jusqu'à la prise de fonctions du président Joseph LAFUSTE en 2002, **aucun registre ni aucun extrait de délibérations n'ont jamais été signés par les délégués** hormis le président en exercice.

## Comité syndical du 23/09/1995 :

Ce jour était donc celui de la mise en place du nouveau comité syndical après les élections municipales de juin et l'occasion d'élire le nouveau président et le bureau.

Ce sont d'ailleurs les seuls points qui figuraient sur la convocation (pièce jointe).

D'après Jean Bernard PORTET qui a retrouvé le registre, ce sont aussi les seuls points qui ont, en toute logique, été abordés.

D'autres délégués, présents ce jour, parmi lesquels Edgard Paul STUYCK, maire de SAINT-MARTORY à l'époque, Patrick BOUBE actuel maire de BOUSSAN, Marcel GRANDPIERRE maire de FIGAROL, Alain BROUÉ adjoint au maire de MONTSAUNÈS sont prêts à témoigner (réunion du bureau du SYGES du 05/12/2005), même si bien sûr ils refusent d'être catégoriques sur des événements qui se sont déroulés il y a 10 ans

Edgard Paul STUYCK qui a apporté lors d'une réunion à mon domicile le 1er décembre et le 5 décembre 2005 lors du bureau du SYGES, les 4 cahiers sur lesquels il notait les éléments importants des réunions auxquelles il assistait à l'époque, écrit ainsi dans un courriel qu'il m'envoie le 14 décembre 2005 :

*« Sur le dossier que vous adresserez au procureur, j'aimerais afin de lever toute ambiguïté que mon témoignage se résume à ce que j'ai exprimé par deux fois. C'est-à-dire que dans mon carnet de note à la date du 23/09/1995, j'ai noté la tenue d'une réunion concernant seulement l'élection du bureau du syges. Suite à cela ce sera au procureur de se faire une opinion. Je pense que c'est aussi votre façon de voir. ».*

Patrick BOUBE précise : « je suis certain que je n'ai pas levé. 22 fois la main ! ».

Certains, tel Patrick BOUBE et Marcel GRANDPIERRE constatent même, en examinant le registre que j'ai fait circuler lors du bureau du 5 décembre 2005 que leur nom apparaît et disparaît au fil des pages.

Raoul RASPEAU, actuel adjoint au maire de SAINT-MARTORY et Bernadette SOUM, adjointe au maire de TOUILLE, scribes particulièrement attentifs d'habitude, n'ont rien noté non plus.

Comme Edgard Paul STUYCK, ils n'ont rien retenu des quelques millions de francs de crédits dont ils auraient discuté l'emploi.

Le maire de CAZENEUVE-MONTAUT de l'époque, Gilles PODOR, assistait aussi au comité syndical. Il a simplement noté les noms des nouveaux membres du bureau et n'a absolument rien retenu lui non plus des millions de francs d'investissements qui ont été « votés » ce jour-là.

On note toutefois sur l'ordre du jour plus développé, à usage certainement du président, (pièce jointe) que Jean-Louis IDIART avait prévu d'aborder 2 questions qui fâchent : l'augmentation des cotisations et une ouverture de crédits auprès du CREDIT AGRICOLE en attendant le versement des fonds LEADER.

En ce qui concerne l'augmentation des cotisations, la trame de la délibération était prête et on la retrouve sur la disquette (\130495\CONTRFIN.doc). Il est vraisemblable qu'on n'a pas osé la présenter aux élus puisque les cotisations sont restées à 10 F par habitant jusqu'à l'an 2000.

Il est aussi peu probable que la délibération concernant l'ouverture de crédits ait été soumise au comité syndical, le fichier (23-09-95\PRERELAI.doc) ayant été créé seulement le 19/12/1995 à un moment où les besoins d'argent se faisaient criant.

Toujours est-il que dans le registre, on découvre pas moins de 10 délibérations inédites qui permettent d'engager des dépenses considérables dont on savait cependant par ailleurs déjà qu'elles avaient existé (achat d'ordinateurs portables et modem, 250 000 F pour le GRETA, CD-ROM TERALOGIE, Centre de Ressources Technologiques).

M. Jean-Pierre DUCUING, assistant de vérification à la Chambre Régionale des Comptes, ancien percepteur, qui enquête sur la gestion du SYGES sous la présidence notamment de Jean-Louis IDIART, note quant à lui les incohérences comptables entre les différentes décisions d'attribution et de virements de crédits (courriel joint).

Elles prouvent à l'évidence que les décisions transcrites par Jean-Louis IDIART n'auraient pu être prises par des délégués en pleine possession de leurs facultés mentales.

Il est vrai aussi que plusieurs délibérations concernant des virements de crédits, attribuées au comité syndical du 23 septembre 1995, se terminent par la phrase : « le bureau accepte la proposition du président ».

La disquette sur laquelle on a retrouvé les sauvegardes des documents Word nous donne également une indication des dates auxquelles ont été « fabriqués » les différents documents.

Les dates de sauvegarde des fichiers ainsi enregistrés sont en effet toujours très proches des dates du contrôle de légalité.

On s'aperçoit également que, non seulement plusieurs délibérations sont censées correspondre à une unique décision du comité syndical, mais qu'en outre, les fichiers informatiques originaux ont été modifiés après impression. Ainsi, la délibération du 23/09/1995 affectant des crédits du compte 657 pour le CRT, en sa version enregistrée par la sous-préfecture le 18 décembre 1995, porte, sur le fichier informatique, 50 000 F affectés à l'action animation Europe et 15 000 F affectés en divers. La dépense totale, « version électronique », porte sur 1 425 000 F.

Le passage d'un peu de « blanc » sur la « version papier » porte le montant des deux actions respectivement à 60 000 F et 10 000 F et le total à 1 430 000 F.

Ainsi, au cours de la même réunion les sommes affectées au CRT par le comité syndical seraient passées

de 1MF à 1 425 000 F et pour finir à 1 430 000 F. Que d'inconstance!

### **Le 06/10/1995, bureau**

On remarque également 3 décisions fort opportunes du **bureau** qui permettent d'engager la réalisation d'une plaquette de promotion du Comminges pour 180 000 F (APE), d'un forum scientifique pour apparemment environ 80 000 F (APE) et d'un annuaire des entreprises pour 100 000 F (CDDE)

### **Le 1er octobre 1996,**

« Cerise sur le gâteau », si j'ose dire, 2 délibérations (reprise sur crédit-bail SOTECH 94 à 96 (p88) et « reprise sur subvention versée en investissement de manière erronée » (p89) permettent de réinjecter dans la section de fonctionnement 871 035 F évitant ainsi l'apparition d'un déficit et l'intervention, automatique, de la Chambre Régionale des Comptes.

Cette manipulation, et d'autres, ont permis de masquer un déficit de fonctionnement chronique que Jean-Pierre DUCUING évalue à 1 600 000 F.

On notera que Jean-Louis IDIART a, par le biais de cette deuxième délibération transformé un prêt de 2 millions de francs dont il avait déjà remboursé deux annuités en une subvention (voir rapport sur l'affaire MAP pages 77 à 79). On se rappellera d'ailleurs que le prêt en question avait été octroyé en 1993 par le Conseil Général pour financer une usine de ballons, projet d'une entreprise en liquidation judiciaire cinq ans auparavant.

Faut-il préciser qu'aucun délégué ne se souvient avoir entendu parler d'une subvention providentielle de 2 millions de francs pas plus bien entendu que de la « régularisation » comptable qui s'en est suivie.

Bernadette SOUM, adjointe au maire de TOUILLE et déjà déléguée de sa commune à l'époque, dans les notes qu'elle prenait pour rendre scrupuleusement compte de l'action du SYGES au conseil municipal notait même au contraire :

**« Sur le problème de remboursement des annuités « MAP ingénierie » (société créée en 87 – 88) le SYGES s'est engagé à la réalisation des travaux d'un projet assez original. La disparition de l'auteur du projet a stoppé la réalisation des travaux aux fondations. Le terrain appartient au SYGES (projet est invendable ainsi que les fondations).**

**Donc le SYGES doit rembourser 2 M de F »,**

Plus loin elle dit encore

**« Une commission de 4 membres étudie la possibilité ou doit rencontrer le président du Conseil Général pour transformer « prêt sans intérêt » en subventions »**

### **le 05/01/1995,**

On trouvait déjà ce genre de « bizarrerie », ce jour où aurait été décidée la vente du bâtiment de MARTRES-TOLOSANE à Jean-Baptiste BONET pour la somme de 256 000 F.

On note que la délibération a été enregistrée sur la disquette 5 mois plus tard, le 08/06/1995 et tamponnée le lendemain par la sous-préfecture.

Par rapport au prix initial décidé par le comité syndical (400 000 F) ce simple écrit a permis à Jean-Baptiste BONET d'économiser 144 000 F

... Mais tout cela est apparemment prescrit...

## **les actions « décidées » dans le cadre du programme LEADER**

Il semble que plusieurs actions prétendument décidées par le comité syndical du 23 septembre 1995 ou censées avoir été autorisées par un bureau du 6 octobre 1995 ont fait l'objet de commandes et de règlements **anticipés** à 2 sociétés.

Une contrepartie est bien loin d'avoir été fournie, du moins avant le 1er octobre 1996, date du dernier comité syndical ayant fait l'objet de délibérations contrôlées par la sous-préfecture.

Il y a bien eu un autre comité syndical le 3 septembre 1998, mais dont le seul objet a été le vote des comptes administratifs de 1996... et 1997.

On sait par ailleurs, qu'après le 1er octobre 1996, il n'y avait plus aucun personnel employé par le SYGES et par voie de conséquence aucune activité ni suivi des dossiers.

Une analyse succincte des « actions » évoquées ci-dessus est développée dans des dossiers annexes grâce notamment à divers documents retrouvés le 24/11/2005 à la mairie de ROQUEFORT SUR GARONNE.

Il s'agit :

- D'un CD-ROM commandé à la société TÉRALOGIE

- d'un forum scientifique « organisé » par APE TOULOUSE
- d'une plaquette promotionnelle également commandée à APE TOULOUSE

D'autres projets, vaguement présentés au comité syndical ont été effectivement réalisés, au rang desquels :

- achat de matériel destiné au CFA de GOURDAN POLIGNAN par l'Association Bois Comminges financée à travers le Centre de Ressources Technologiques (CRT) - 200 000 F (4 intermédiaires entre l'Europe et le Conseil Général, financeurs et le destinataire final, à savoir : le GAL (Groupe d'Action local, le SYGES, le CRT et l'Association Bois Comminges !!!)
- Achat de matériel informatique destiné au GRETA, financé également par le biais du CRT.- 250 000 F
- Réalisation d'un annuaire des entreprises du Comminges payé 100 000 F au CDDE (31 fiches au format 15x21 en trichromie qui présentent de façon extrêmement synthétique (une page 15x21) « les entreprises qui comptent dans le Comminges ».)
- etc...

Date	Objet des réunions et détail des délibérations	Convo- cation	ordre jour	émar- gement	Liste présents	Doc, prépa,	Compte rendu	Délibé- rations	Registre original	sauvegarde fichier	Tampon sous-préf
<b>02/07/93</b>	<b>Comité Syndical à Mazères sur Salat</b>	X	X	X	X	0	0	10			
	Délibération pour l'embauche de Nathalie Durand et Aude Gleizes								p4		08/07/1993
	autorisation à l'animatrice économique et à la secrétaire à utiliser leur véhicule et à circuler dans le département								p3bis		09/07/1993
	remboursement des frais de repas à Nathalie Durand autorisation déplacements Aude GLEIZES								p5	02/08/1993	05/08/1993
	cotisation des communes à 10 F								p3		09/07/1993
	approbation du budget de fonctionnement Leader (641040F)								p2		09/07/1993
	actualisation des prix pour la construction du garage ORTET (datée du 20/07/1993 et corrigée au "blanco")								p6	28/07/1993	05/08/1993
	avenants pour la construction du bâtiment ASM EUROMETALLURGIE (datée du 30/07/1993 dans le texte)								p9	25/08/1993	05/08/1993
	montant des emprunts « BONET » - 1ère version								p2bis		09/07/1993
	loyer « BONET » - 1ère version								p1bis		09/07/1993
	achat de matériel de bureau (150 000 F)								p1		09/07/1993
<b>15/07/93</b>	<b>Comité Syndical à Mazères sur Salat</b>	0	0	X	X	0	0	5			
	décision de réalisation d'acquisition et de travaux ASM BONET								p10&10bi	30/08/1993	31/08/1993
	autorisation à l'animatrice économique d'effectuer des déplacements hors du département								p11		05/08/1993
	portant montant du prêt pour le programme BONET à 1 436 589,87 F								p7	06/08/1993	05/08/1993
	modifiant le loyer pour le bâtiment ASM Eurométallurgie								p8	06/08/1993	05/08/1993
	création d'un centre de ressources technologiques								p4bis		16/07/1993
<b>23/12/93</b>	<b>Comité Syndical à Mazères sur Salat</b>	X	X	X	X	X	0	12			
	l'embauche du directeur du « Centre de Ressources Technologiques								p13		24/12/1993
	vente du garage ORTET 1ère version (1 246 523,92F)								p12	23/12/1993	24/12/1993
	vente du garage ORTET 2ème version (1 220 696,80F)								p22	09/02/1994	10/02/1994
	vente du bâtiment de Martres Tolosane à M. BONET 1ère version 400 000F								p21	24/12/1993	24/12/1993
	embauche de stagiaires d'université								p20	23/12/1993	24/12/1993
	Implantation du SYGES à Montsaunès et achat de matériel informatique et de bureau "en fonction des besoins"								p19	23/12/1993	24/12/1993
	virements de crédits								p17	23/12/1993	24/12/1993
	remboursement anticipé de l'emprunt ORTET								p18	23/12/1993	24/12/1993
	frais de déplacement de l'animatrice et de la secrétaire								p14		24/12/1993
	frais de déplacement du chargé de mission								p15	23/12/1993	24/12/1993
	régularisation comptable du crédit bail SOTECH								p16		24/12/1993
	augmentation salaire secrétaire de 80 000F à 90 000F bruts annuels								p23	11/02/1994	15/02/1994
<b>23/06/94</b>	<b>Comité Syndical à Roquefort sur Garonne</b>	0	0	X	X	X	0	10			
	décision de passer outre l'avis des Domaines pour la vente d'un bâtiment à M. BONET (SICM à Martres Tolosane)								p34	23/06/1994	01/09/1994
	virement de crédits								p32	05/08/1994	10/08/1994
	principe du remboursement par anticipation de l'emprunt Map Engineering dès que le SYGES en aura la possibilité								p28	23/06/1994	24/06/1994
	avenant à l'acte de crédit-bail SOTECH (loyer passe à 18601.19F)								p29	23/06/1994	10/08/1994
	emprunt de 1 445 000 F au crédit agricole pour le programme BONET								p30	03/08/1994	10/08/1994
	acceptation de l'adhésion de la commune d'AURIGNAC								p24		24/06/1994
	acceptation de payer, hors marché, 140 900 FF TTC à M. BONET qui a réalisé une clôture pour le bâtiment de Mondavezan								p25	23/06/1994	24/06/1994
	acceptation du bilan de l'action d'animation du SYGES								p26	23/06/1994	24/06/1994
	acceptation des propositions d'action à mettre en oeuvre dans le cadre du programme Leader 2								p27	23/06/1994	24/06/1994
	assurance des locaux du SYGES								p31	23/06/1994	09/08/1994

Date	Objet des réunions et détail des délibérations	Convo- cation	ordre jour	émar- gement	Liste présents	Doc, prépa,	Compte rendu	Délibé- rations	Registre original	sauvegarde fichier	Tampon sous-préf
18/08/94	<b>Comité Syndical à Roquefort sur Garonne à 18H</b>	X	X	X	X	0	0	6			
	Virement de crédit d'un montant de 4097 F du compte 29 au compte 232-7 « programme EURO METALLURGIE								p37	06/09/1994	16/09/1994
	frais de déplacement de l'animatrice et de la secrétaire								p35		01/09/1994
	vente à M. BONET du bâtiment de MARTRES TOLOSANE pour la somme de 280 000 F								p36	18/08/1994	01/09/1994
	accord d'une subvention au marché de Noël de MAZERES sur SALAT (11000 F								p46	05/12/1994	12/12/1994
	cofinancement d'une opération de promotion des produits locaux lors de la manifestation Paris Fermier								p38	22/09/1994	04/10/1994
	attribution d'une subvention de 400 000F à l'association « Comminges Technologie »								p33&41	18/08/1994	01/09/2005
22/12/94	<b>Comité Syndical à Roquefort sur Garonne ??????</b>	0	0	0	0	0	0				
05/01/95	<b>Comité Syndical à Roquefort sur Garonne</b>	X	X	X	X	X	0	15			
	vente du bâtiment de Martres à BONET pour 256 000F.								p58	08/06/1995	09/06/1995
	projet des établissements CABARE (1 029 600 F hors taxes)								p54	23/02/1995	09/02/1995
	achat d'un terrain destiné au projet CABARE								p52bis	23/01/1995	26/01/1995
	commande d'une enquête sur l'économie Commingeoise (59 300 F TTC hors frais de déplacement)								p54bis	10/03/1995	12/04/1995
	aide de 10 000 FF à des producteurs locaux et artisans participant à la foire de Toulouse (LEADER)								p53bis	23/01/1995	26/01/1995
	aide de 5 000 F à fin de financer une partie de l'animation du marché de Noël à MAZERES (LEADER)								p53	23/01/1995	26/01/1995
	aide de 10 000 FF pour l'animation de la fête des Aurignaciens (LEADER)								p52	13/01/1995	26/01/1995
	aide de 10 000 F à l'opération « fermiers du Comminges à Paris Fermier » (LEADER)								p51	23/01/1995	26/01/1995
	participation de 15 000 F aux frais d'animation de "la Fête de l'Europe" (LEADER)								p50bis	23/01/1995	26/01/1995
	autorisation au président de gérer un crédit de 50 000 FF pour des opérations de promotion (LEADER)								p50	23/01/1995	26/01/1995
	autorisant Hélène LOUGARRE à circuler dans le département avec son véhicule personnel								p45		05/01/1995
	autorisation de déplacement à Aude ARCANGELI								p60bis	30/03/1995	23/03/1995
	autorisation au président de renouveler les contrats des salariés jusqu'au 31/12/95								p47bis	23/01/1995	05/01/1995
	embauche d'un agent d'entretien								p48bis	15/03/1995	26/01/1995
	Autorisation à Nathalie Durand d'effectuer une formation de « conseillers en affaires européennes »								p51bis	25/01/1995	06/02/1995
23/02/95	<b>bureau</b>	0	0	X	X	0	0	0			
31/03/95	<b>bureau à MAZERES ???</b>	X	X	0	0	0	0	0			
13/04/95	<b>Comité Syndical à Roquefort sur Garonne 17h30</b>	X	X	X	X	0	0	3			
	autorisation d'achat de 40 inscriptions à une journée d'informations sur Internet								p56	13/04/1995	19/04/1995
	Subvention à l'ACVA de Luchon/St Béat pour une action de formation au bûcheronnage								p57bis	20/06/1995	30/06/1995
	constitution d'une commission d'appel d'offre pour le projet CABARE								p55bis		19/04/1995
18/04/95	<b>C. Synd.-"remake" du 13/04 où il n'y avait pas le quorum</b>	X	X	X	X	0	0	0			



# REGISTRE

## des DÉLIBÉRATIONS

### du SYNDICAT

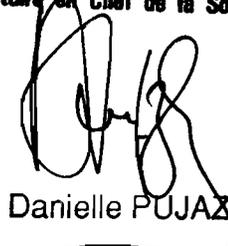
" Vu l'état et paraphé par nous, Sous-Préfet de Saint-gaudens,

le présent registre contenant cent pages, destiné à recevoir l'inscription des délibérations du Conseil Syndical du Syndicat de gazonne et Salat.



A Saint-gaudens, le - 6 JUIL. 1993 19

**P. le Sous-Préfet**  
Le Secrétaire en Chef de la Sous-Préfecture



Danielle PUJAZON

# Modèle d'une Délibération du Conseil Syndical

L'an mil neuf cent ..... le .....  
à ..... heure ..... d .....

Le Conseil Syndical du Syndicat d .....  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Étaient présents : MM. ....  
.....  
.....  
.....

Étaient absents : MM. ....  
.....

M. .... a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**(Ici mentionner les questions mises en délibération en ajoutant les décisions du Conseil Syndical).**

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Président déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à ..... heure.

depuis le

à

NOM	PRÉNOM	DOMICILE	DATE D'ÉLECTION	SIGNATURE
ESCUDE	Gaston	31220 Cazères / Garonne		
HAURY	Roger	31220 Martres-Tolosane		
<del>HANNIER</del>	<del>René</del>	<del>31220 Martres-Tolosane</del>		
CHAUBET	Auguste	31220 Maurau.		
DINNAT	Jean	31220 Maurau.		
CIALDINI		31220 Mondavezan.		
LOUBENS		31220 Mondavezan.		
DE COURREGE		31220 St Michel		
BERBIE	Albert	31220 St Michel.		
FRANCO		31220 Sana		
TERRE		31220 Sana		
GALES	Jean	31260 Casseque.		
LENNE	Pierre	31260 Casseque.		
TARRIDE		31260 figarol		
DEBEAUX		31260 figarol.		
BONNEFONT		31260 Mane.		
CLAROUS		31260 Mane.		
IDIART	Jean-Louis.	31260 Mazères/Sabat		
MOURLAN	Marie	31260 Moutsaunès.		
GIL	Roger	31260 Moutsaunès.		
DURRIEU	Albert	31260 Touille.		
DUPLA	Michel	31260 Touille.		
BERNADET		31360 Arnaud-Guilhem		
MATEO		31360 Arnaud-Guilhem.		
<del>PALMADE</del>	<del>Jean.</del>	<del>31360 AUZAS.</del>		
CHANFREAU		31360 AUZAS.		
ABRIBAT	Jean	31360 Beauchastot		

# LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

depuis le .....

à .....

NOM	PRÉNOM	DOMICILE	DATE D'ÉLECTION	SIGNATURE
REY	Gérard	31360 Beauchalot.		
PEYRIGUER		31360 Lostelle		
BONNET		31360 Lostelle		
SIRGEANT		31360 Mancieux.		
VILLEMUR		31360 Mancieux.		
SOLLE	Suzanne	31360 Roquefort/Garonne		
SOULIE	Roger	31360 Roquefort/Garonne		
MARROT	Alexis.	31360 ST Martory.		
FOGUEZ		31360 ST Martory.		
DURRIEU	Jacques	31420 Boussan.		
BAUTE BONE		31420 Boussan.		
BLANC	Robert	31420 Cazeneuve		
SENTENAC	Raue	31420 Cazeneuve		
DIGNAT		31420 Montoulieu		
BAYLE	Jean	31420 Montoulieu.		

## RÉPERTOIRE

N°	DATE	OBJET	PAGE
1	2 juillet 1993	Achat de matériel de bureau.	1.
	"	Détermination d'un loyer pour BONET	1 bis.
	"	Fonctionnement LEADER	2
	"	Montant de l'emprunt BONET	2 bis.
	"	Augmentation de la contribution des communes à 10 fcs par habitant.	3
	"	Autorisation de déplacement à Nathalie DURAND et Aude GLEIZES.	3 bis.
	"	Signature des contrats de travail de l'Animatrice Economique et de la Secrétaire Administrative	4.
	15 juillet 1993	Création d'un centre de Ressources technologiques et de développement.	4 bis.
	2 juillet 1993	Autorisation de déplacement et remboursement repas à Nathalie Durand et autorisation de déplacement à Aude Gleizes.	5
	"	Acceptation d'actualisation pour la construction du bâtiment ORTET.	6
	15 juillet 1993	Montant de l'emprunt BONET	7
	"	Détermination d'un loyer pour le bâtiment ASM EUROMETALLURGIE.	8.
	2 juillet 1993	Acceptation d'avenants pour la construction du bâtiment ASM EUROMETALLURGIE.	9.
	15 juillet 1993	Décision de réalisation d'acquisition et de travaux - Bâtiment Sud-Ouest Technologie (ASM Bonnet).	10.
	15 juillet 1993	Autorisation de déplacement hors du département de la Haute Garonne à Nathalie Durand.	11.
	23 décembre 1993	Vente du garage ORTET.	12
	23 décembre 1993	Embauche du Directeur du Centre de Ressources Technologiques (Maison de la Technologie).	13
	23 décembre 1993	Autorisation de déplacement avec remboursement au réel et remboursement au réel de repas à Nathalie Durand, et autorisation de déplacement avec remboursement au réel pour Aude Gleizes.	14
	23 décembre 1993	Autorisation de déplacement et de restauration à Henri Mahéas	15
	23 décembre 93	Ouverture d'un crédit pour la comptabilisation du crédit	

N°	DATE	OBJET	PAGE
	23 décembre 1993	Virements de crédits	17
	23 décembre 93	Remboursement anticipé de l'emprunt ORTET	18
	23 décembre 93	Implantation du SYGES à Moutsaunes.	19
	23 décembre 93	Embauche de stagiaires d'université	20
	23 décembre 93	Vente du bâtiment de Hautves Tolosane	21.
	23 décembre 93	Vente du garage ORTET, régularisation propriété du terrain, et accord de transfert de la subvention accordée au SYGES au bénéfice du garage ORTET	22.
	23 décembre 93	Augmentation du salaire de Aude Gleizes, Secrétaire Administrative.	23.
	23 juin 1994	Adhésion de la commune d'Auzillac au SYGES.	24.
	23 juin 1994	Paiement travaux Bonet au bâtiment de Moudavezan.	25
	23 juin 1994	Bilan semestriel LEADER	26
	23 juin 1994	Propositions LEADER 2	27
	23 juin 1994	Remboursement par anticipation de l'emprunt Map Engineering.	28.



# S.Y.G.E.S

Siège social:  
Mairie de Saint-Martory  
Adresse Postale:  
Mairie de Mazères sur Salat  
Tel: 61 97 48 22

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 2 JUILLET 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 2 juillet 1993 en la Mairie de Mazères-sur-Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : La majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

**Objet : Achat de matériel de bureau.**

Le Président rapelle que la mise en oeuvre du programme LEADER prévoit l'achat de matériel de bureau.

Il présente au Comité Syndical les devis de matériel de bureau collectés par Nathalie DURAND auprès de quatre entreprises locales. Le montant de l'investissement s'élèverait à 150.000 F. Une grande partie de cette somme serait répartie entre trois d'entre elles, plus compétitives dans certains domaines.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis IDIART

Mairie de Saint-Gaudens  
Mairie de  
20 JUIL 1993  
Article 102  
de la loi





# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT



## S.Y.G.E.S

Siège social:  
Mairie de Saint-Martory  
Adresse Postale:  
Mairie de Mazères sur Salat  
Tel: 61 97 48 22

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 2 JUILLET 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 2 juillet 1993 en la Mairie de Mazères-sur-Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : La majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

#### **Objet : Détermination d'un loyer pour BONET**

Le Président déclare que le programme BONET EUROMETALLURGIE va bientôt être achevé.

En conséquence, l'entreprise EUROMETALLURGIE sera tenue de payer un loyer de 19.822 F pendant les 2 premières années, et un loyer de 17 863 F les 13 années suivantes.

Le Président propose que l'acte authentique convenant le contrat appelé "compromis" entre le SYGES et l'entreprise EUROMETALLURGIE soit passé grâce aux soins de Maître BERGOLE, notaire à Loures-Barousse.

Le loyer comprend toutes les charges concernant le programme (hormis la TVA et la subvention initiale de 240.000 F), soit :

- le remboursement de l'emprunt bancaire,
- le remboursement du prêt initial, d'un montant de 720.000 F
- les intérêts du prêt relais TVA.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis IDIART

RECEVU  
LE 02/07/1993  
Mairie de Mazères sur Salat



**S.Y.G.E.S**

Siège social:  
Mairie de Saint-Martory  
Adresse Postale:  
Mairie de Nazères sur Salat  
Tel: 61 97 48 22

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 2 JUILLET 1993**

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 2 juillet 1993, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : La majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

**Objet : Fonctionnement LEADER**

Le Président présente le Budget 1993 au Comité Syndical.  
La répartition de la subvention du programme LEADER s'effectuera comme suit pour le fonctionnement :

- 608 : Fournitures	: 20.040 F
- 611 : Personnel non titulaire	: 230.000 F
- 615 : Rémunérations diverses	: 20.000 F
- 618 : Charges sociales	: 85.000 F
- 630 : Loyer	: 24.000 F
- 631 : Entretien	: 15.000 F
- 638 : Assurances	: 3.000 F
- 643 : Participation et contingents (stages)	: 50.000 F
- 660 : Fêtes et cérémonies	: 30.000 F
- 661 : Transports	: 60.000 F
- 662 : Impressions reliures	: 44.000 F
- 663 : Documentation générale	: 30.000 F
- 664 : P.T.T. Fax	: 30.000 F
<b>SOMME TOTALE</b>	<b>: 641.040 F</b>

Le Comité Syndical délibère et accepte le Budget 1993.

Le Président



Jean-Louis IDIART

SOUS-PREFECTURE de ST-GAUD  
RECUEILLE

2 JUILLET 1993

Article 10 de la loi n° 78-10 du 3 JANVIER 1978





# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT



## S.Y.G.E.S

Siège social:  
Mairie de Saint-Martory  
Adresse Postale:  
Mairie de Mazères sur Salat  
Tel: 61 97 48 22

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 2 JUILLET 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 2 juillet 1993 en la Mairie de Mazères-sur-Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : La majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

#### Objet : Montant de l'emprunt BONET

Le Président propose, afin de financer le programme BONET que le SYGES contracte un prêt de 1.406.983 F auprès du Crédit Agricole au taux de 8,45% pendant 15 ans, avec échéances trimestrielles (41.586 F environ), ainsi qu'un prêt relais TVA d'un montant de 353.619 F au taux de 9% pendant 3 ans, avec échéances annuelles (138.332 F environ).

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis IDIART

SOUS-PREFECTURE de SYGES  
RECUEIL  
[Stamp: 2 JUILLET 1993]  
Article 8 de la loi n° 02.218  
du 1 mars 1982





SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT



**S.Y.G.E.S**

Siège social:  
Mairie de Saint-Martory  
Adresse Postale:  
Mairie de Mazères sur Salat  
Tel: 61 97 48 22

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 2 JUILLET 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 2 juillet 1993 en la Mairie de Mazères-sur-Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : La majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

**Objet : Augmentation de la contribution des communes à 10 Francs par habitant.**

Le Président propose au Comité Syndical une augmentation de la contribution des communes au financement du SYGES à 10 Francs.

Cette augmentation prendra effet le 1er janvier 1993.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis IDIART

SOUS-PREFECTURE de ST-GAUDET

REÇU LE

- 9 JUIL. 1993

Article 17 de la Loi N° 82 213





SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT



# S.Y.G.E.S

Siège social:  
Mairie de Saint-Martory  
Adresse Postale:  
Mairie de Mazères sur Salat  
Tel: 61 97 48 22

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 2 JUILLET 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 2 juillet 1993 en la Mairie de Mazères-sur-Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : La majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

**Objet : Autorisation de déplacement à Nathalie DURAND et Aude GLEIZES.**

Le Président propose au Comité Syndical d'autoriser Nathalie DURAND et Aude GLEIZES à circuler librement dans le département de la Haute-Garonne, en leur qualité d'Animatrice Economique et de Secrétaire Administrative du SYGES.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis IDIART

SOUS-PREFECTURE de ST-GAUDE  
REÇU LE  
- 9 JUIL. 1993  
Article 3 de la loi N° 82.213  
du 2 mars 1982





# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## S.Y.G.E.S

Siège social:  
Mairie de Saint-Martory  
Adresse postale:  
Mairie de Mazères sur Salat  
Tel: 61 97 48 22

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 2 JUILLET 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 2 juillet 1993 en la Mairie de Mazères-sur-Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : le *corum*

Etaient excusés :

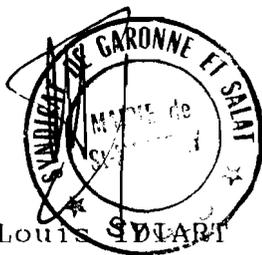
**Objet : Signature des contrats de travail de l'Animatrice Economique et de la Secrétaire Administrative.**

Le Président présente les contrats de travail de l'Animatrice Economique Nathalie DURAND et de la Secrétaire Administrative Aude GLEIZES.

Il propose de fixer le traitement de Nathalie DURAND à 130.000 Francs annuels, et celui de Aude GLEIZES à 80 000 F.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président



Jean-Louis

IDIART





SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

S.Y.G.E.S

Siège social:
Mairie de Saint-Martory
Adresse Postale:
Mairie de Mazères sur Salat
Tel: 61 97 48 22

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 15 JUILLET 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 15 juillet 1993 en la Mairie de Mazères-sur-Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : Bernardet Robert, Males François, Chauvencou Louis, Navrat Florens, Roy Gérard, Abribat Jean, Durieux Jacques, Baute-Bonnevaision, Donne Pierre, Gales Jean, Sauteneac René, Tarvide Remy, Georges Clavous, Chaubert Auguste, Jean-Louis Idriart, Loubeus Christian, Félix Seuges, Bayle Jean, Roger Soulier, Franco Gabrielle, Guillaume Terme.

Objet : Création d'un Centre de Ressources Technologiques et de Développement

Le Président rappelle les objectifs du programme LEADER Piémont-Pyrénées tels que ce programme a été agréé par la Commission Européenne le 5 mars 1992.

Il commente en outre l'action présentée par le Syndicat, à savoir, la création d'un Centre de Ressources Technologiques, c'est à dire d'une Maison de la Technologie et du Développement.

Le Comité Syndical délibère et décide :

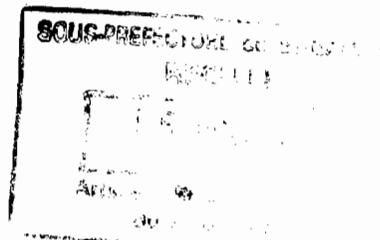
- d'engager l'action sus désignée.
- d'engager le SYGES dans la réalisation de cette action à hauteur de 2 081 400 Francs,
- de solliciter l'aide communautaire prévue dans le programme LEADER pour un montant de 1 332 050 Francs,
- de solliciter du Conseil Général une aide de 649 350 Francs pour la mise en oeuvre de l'action sus désignée.

Le Comité Syndical affiche, au titre des contreparties nationales, la somme de 100 000 Francs. Elle est notamment destinée à la mise à disposition de locaux équipés pendant la durée de l'opération.

Le Président

Handwritten signature of Jean-Louis IDIART

Jean-Louis IDIART



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 2 JUILLET 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 2 juillet 1993 en la Mairie de Mazères-sur-Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : La majorité des membres en exercice

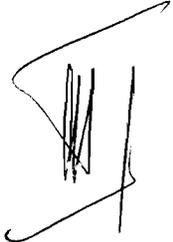
Etaient excusés :

**Objet : Autorisation de déplacement et remboursement repas à Nathalie DURAND et autorisation de déplacement à Aude GLEIZES.**

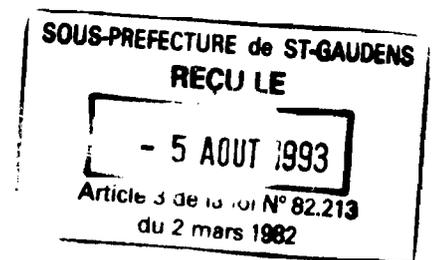
Le Président propose au Comité Syndical d'une part d'autoriser Nathalie DURAND à utiliser son véhicule, à circuler librement dans le département de la Haute-Garonne, et de rembourser ses frais de repas, au titre de l'article 660, sur présentation de facture en sa qualité d'Animatrice Economique et d'autre part d'autoriser Aude GLEIZES à utiliser son véhicule et à circuler dans le département en sa qualité de Secrétaire Administrative du SYGES.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président



Jean-Louis IDIART





## DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical le 2 juillet 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 20 juillet 1993 en la Mairie de Mazères sur Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : Mr Barnadet, Mr Arrieu, Mr Bonfoucau, Mr Navrat, Mr Roy, Mr Abrial, Mr Camous, Mr Boute, Mr Bonnaud, Mr Basso, Mr Gales, Mr Soubroux, Mr Fouquet, Mr Poyat, Mr Bonnet, Mr Delmas, Mr Bonnaud, Mr Galdieu, Mr Jugez, Mr Dignat, Mr Baille, Mme Houbert, Mr Saulic, Mr Staryk, Mr Fagus, Mme Fagus, Mr Jean, Mr Edé

### Objet : Acceptation d'actualisation pour la construction du bâtiment ORTET

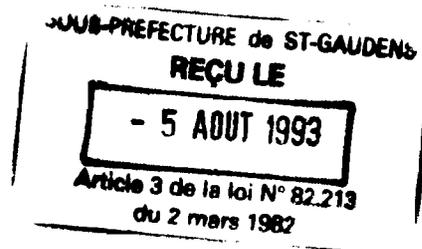
Le Président propose d'accepter les actualisations de prix des entreprises sollicitées pour la construction du garage ORTET à Mondavezan, soit :

	H.T.	T.T.C.
CAUBET-VOLPATI (lot n°1)	26.806,00	31.791,92
CAUBET-VOLPATI (lot n°1)	9.378,32	11.122,69
GROS (lot n°2)	4.332,81	5.138,71
LEBEL (lot n°6)	2.181,73	3.864,38
LEBEL (lot n°7)	4.000,34	2.587,53
DECOMPS (lot n°9)	3.258,33	4.744,40
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>49.957,53</b>	<b>59.249,63</b>

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis IDIART



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Mairie de Mazères sur Salat 31360  
Téléphone : 41 90 17 41





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 15 JUILLET 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 15 juillet 1993 en la Mairie de Mazères-sur-Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : Mr Bonardet, Mr Malais, Mr Blanchard, Mr Bonnet, Mr Bay, Mr Mandat, Mr Brunson, Mr Poude-Bonnasson, Mr Jérome, Mr Gales, Mr Sautouge, Mr Jauride, Mr Garrau, Mr Charibat, Mr Idart, Mr Lantoux, Mr Sougey, Mr Esyle, Mr Sautouge, Mme Arrous, Mr Jauride.

### Objet : Montant de l'emprunt BONET

Le Président propose de corriger la délibération du 2 juillet 1993 car le montant du prêt nécessaire s'avère supérieur aux prévisions.

Le Président propose, afin de financer le programme BONET que le SYGES contracte un prêt de 1436589,87F auprès du Crédit Agricole au taux de 8,45% pendant 15 ans, avec échéances trimestrielles (42461,1 F environ), ainsi qu'un prêt relais TVA d'un montant de 425320,52F au taux de 9% pendant 2 ans, avec échéances annuelles (241781,49 F environ).

La présente délibération annule et remplace la délibération de même objet prise le 2 juillet 1993.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis IDIART

SOUS-PREFECTURE de ST-GAUDE  
REÇU LE  
- 5 AOUT 1993  
Article 3 de la loi N° 82.213  
du 2 mars 1982





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL LE 15 JUILLET 1993

Etaient présents : M. Bortolotto, M. Hahn, M. Choukroun, M. Monard, M. Ley, M. Coubat, M. Demour, M. Gaude, M. Bannour, M. Gales, M. Soubrier, M. Tardieu, M. Clousier, M. Alouat, M. Schmitt, M. Bouquet, M. Senges, M. Boyer, M. Carlier, M. Fournier, M. Juvé.

Le Comité Syndical s'est réuni le 15 juillet 1993 en la Mairie de Mazères sur Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

### Objet : Détermination d'un loyer pour le bâtiment ASM Eurométallurgie

Le président propose de corriger la délibération de même objet du 2 juillet 1993, car le montant de l'emprunt nécessaire s'avère supérieur aux prévisions.

En conséquence, l'entreprise ASM EUROMETALLURGIE sera tenue de payer un loyer de 20.580,46 F pendant les deux premières années, et un loyer de 18.153,70 F les treize années suivantes.

Le Président propose que l'acte authentique convenant le contrat appelé "crédit-bail" entre le SYGES et l'entreprise ASM EUROMETALLURGIE soit passé grâce aux soins de Maître Chappellet, notaire à ST Martory.

Le loyer comprend toutes les charges concernant le programme (hormis la TVA et la subvention initiale de 240.000 F), soit :

- le remboursement de l'emprunt bancaire,
- le remboursement du prêt initial, d'un montant de 720.000 F
- les intérêts du prêt relais TVA.

La présente délibération annule et remplace la délibération de même objet du 2 juillet 1993.

Le Bureau du Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis IDIART

SOUS-PREFECTURE de ST-GAUDE  
**REÇU LE**  
 - 5 ADUT 1993  
 Article 3 de la loi N° 82.213  
 du 2 mars 1982



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical le 2 Juillet 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 30 juillet 1993 en la Mairie de Mazères sur Salat, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : Mr Bernardet, Mr Mateo, Mr Chauveau, Mr Navrot, Mr Roy, Mr Abibat, Mr Durieux J., Mr Baube Bonne maison, Mr Lemo, Mr Galès, Mr Sentenac, Mr Fouert, Mr Poyrouer, Mr Bonnet, Mr Arhgues, Mr Bonne maison, Mr Giardini, Mr Seuges, Mr Diquat, Mr Bayle, Mme Howban, Mr Soulio, Mr Steuck, Mr Foguez, Mme France, Mr Tenue, Mr Idiart

**Objet : Acceptation d'avenants pour la construction du bâtiment ASM EUROMETALLURGIE**

Le Président propose d'accepter les avenants des entreprises sollicitées pour la construction du bâtiment ASM EUROMETALLURGIE à Mondavezan, soit :

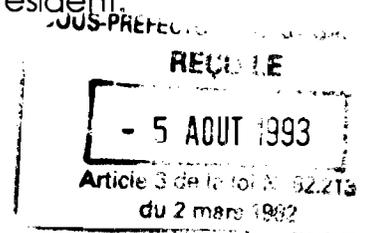
	H.T.	T.T.C.
CAZERES TRAVAUX PUBLICS (lot n°1)	182.392,00	216.316,91
RIGON (lot n°2)	90.165,15	106.935,87
ALIBERT (lot n°4)	3.789,88	4.494,80
ABADIE (lot n°7)		
Avenant n°1	845,76	1.003,07
Avenant n°2	2.095,50	2.485,26
Avenant n°3	544,64	645,94
TOTAL	3.485,90	4.134,27
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>283.318,83</b>	<b>336.016,13</b>

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président



Jean-Louis IDIART





# Syndicat Garonne et Salat

## S.Y.G.E.S.

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an 1993 15 Juillet, le Comité Syndical du SYGES légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mazères sur Salat sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Présents: la majorité des membres en exercice.

#### **OBJET: DECISION DE REALISATION D'ACQUISITION ET DE TRAVAUX -Bâtiment Sud ouest technology (ASM Bonnet)**

Monsieur le Président du SYGES rappelle qu'afin de susciter l'implantation d'activité sur son territoire, il a été décidé de créer un local industriel entrant dans son domaine privé et de le donner en location au preneur.

Ce projet peut se réaliser:

- par l'achat d'un terrain situé sur la commune de Mondavezan, au lieu dit "la Chappelle", cadastré section D N° 97-207-305, d'une contenance cadastrale de 9665 m<sup>2</sup>.
- Par la construction d'un bâtiment à usage d'ateliers et de bureaux, d'une surface totale de 1058 m<sup>2</sup>.

Le coût de l'opération s'élève à:

- Assurance	19 994 F.
- Acquisition du terrain + frais notariés:	98 180 F.
- Construction de bâtiment:	2 453 935 F
- Honoraires:	245 419,08 F.
- Autres dépenses:	13 087,28 F.
TVA :	425 320,52F.
<b>TOTAL TTC:</b>	<b>2 830 686,29 F.</b>

Le financement pourrait être le suivant:

- Aide du Département:	
. Prêt	720 000 F.
. Subvention	240 000 F.
- Prêt bancaire:	1 445 365,77 F.
T.V.A. ou fonds libres:	425 320,52 F.
<b>TOTAL :</b>	<b>2 405 365,77 F.(HT)</b>

Ces locaux seront mis à la disposition du preneur par un contrat de crédit-bail.

Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Mairie de Mazères sur Salat 31360  
Téléphone : 61 90 17 41



## DÉLIBÉRATIONS

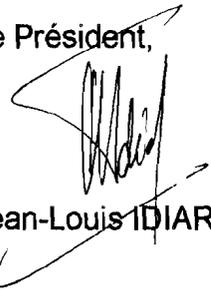
# Syndicat Garonne et Salat

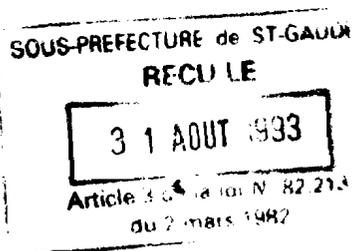
Après en avoir délibéré, il est décidé: **S.Y.G.E.S.**

- d'approuver le principe de réalisation de l'opération,
- d'accepter le coût de l'opération,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'inscrire au budget en recettes et en dépenses les sommes nécessaires,
- de donner délégation à son Président pour toutes les démarches nécessaires,
- cette délibération annule et remplace la délibération du 9 octobre 1991.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

  
Jean-Louis IDIART





# DÉLIBÉRATIONS

## Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical du 15 juillet 1993

Le Comité Syndical s'est réuni le 15 juillet 1993 en la Mairie de Mazères, sous la Présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Bernadet Robert, Mère François, Chauveau Louis, Harrot Alexis, Roy Gravel, Abibat Jean, Sautouac René, Tardade Romy, Clavous Georges, Chaubert Auguste, Idiart Jean-Louis, Loubous Christian, Durieux Jacques, Boutebomouaison Serge, Lume Pierre, Gales Jean, Seuges Félix, Bayle Jean, Soulier Roger, Franco Gabrielle, Touze Guillaume

**Objet : Autorisation de déplacement hors du département de la Haute-Garonne à Nathalie Durand**

Le Président propose au Comité Syndical d'autoriser Nathalie Durand à effectuer des déplacements hors du département de la Haute-Garonne, en sa qualité d'Animatrice Economique du SYGES.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Cette délibération vient en complément de la délibération du Comité Syndical du 2 juillet 1993 "Autorisation de déplacement et remboursement repas à Nathalie Durand et autorisation de déplacement à Aude Gleizes".

Le Président

Jean-Louis Idiart





## DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical le 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 à 18h30 en la Mairie de Mazères sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Jean Louis Idiart, Louis Chambreaux, Alexis Navrot, Gerard Ray, Jean Galès, Pierre Lhomme, René Soubenac, René Touride, M. Lorient, M. Peyriquer, M. Bonnet, M. Bonnamaison, Auguste Chambet, Jacques Gros, Christian Loubens, Cestlin Waldini, François Diquat, Félix Serres, Maryse Mourlan, Roger Guy Ferdinand Loubet Stanislas Loquez, Edgard Strick, Guillaume Aubet, Jean Ortet, + 8 boucs de délégation de vote.

**Objet : Vente du garage Ortet**

Le Président expose que le programme Ortet trouvera sa finalité dans le cadre d'une vente du bâtiment réalisé par le SYGES.

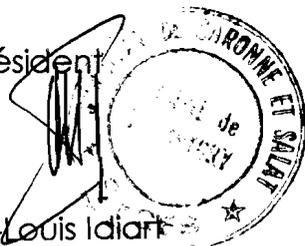
Le contrat de vente prendra la forme suivante :

- Prix du bâtiment : 2 206 523,62 F
- Paiement au comptant : 1 246 523,92 F
- Remboursement d'emprunt : 48 000 F par an pendant 15 ans équivalant au prêt du Département
- Ristourne : 240 000 F équivalant à la subvention accordée au SYGES.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Idiart



SOUS-PREFECTURE de ST-GAULH

REÇU LE

24 DEC. 1993

Article 3 de la loi N° 82.213  
du 2 mars 1982

Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Mairie de Mazères sur Salat 31360  
Téléphone : 61.90.17.41





## DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical le 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 en la Mairie de Mazères sur le Salat sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mr Etiart, Mr Chantreau, Mr Harrot, Mr Rey, Mr Jelos, Mr Lanne, Mr Senterac, Mr Tauride, Mr Bressat, Mr Payrignou, Mr Boumet, Mr Bonmouaison, Mr Chaubet, Mr Gros, Mr Labeyrie, Mr Cialdini, Mr Aquat, Mr Serpis, Mme Hourtan, Mr Gil, Mr Labet, Mr Loquez, Mr Struck, Mr Coubet, Mr Orléac + sous de délégarion de vote.

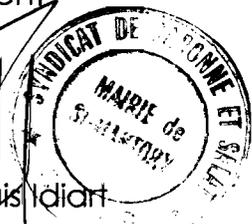
**Objet : Embauche du Directeur du Centre de Ressources Technologiques (Maison de la Technologie).**

Le Président expose que le Centre de Ressources Technologiques (C.R.T.) est en passe d'être mis en oeuvre dans les conditions prévues par la délibération du 15 juillet 1993 ayant pour titre : "Création d'un Centre de Ressources Technologiques et de Développement".

Le Comité Syndical délibère et donne pouvoir au Président de réaliser l'embauche au 15 décembre 1993 d'un Chargé de Mission.

Le Président

  
Jean-Louis Idiart



SOUS-PREFECTURE de ST-GAUDE<sup>N</sup>

REÇU LE

24 DEC. 1993

Article 3 de la loi N° 82.213  
du 2 mars 1982





# DÉLIBÉRATIONS

## Syndicat Garonne et Salat

### S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical

### le 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 en la Mairie de Mazères sur le Salat sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mr Idiart, Mr Chambreaud, Mr Ray, Mr Galès, Mr Lannoy, Mr Soubenac, Mr Tauride, Mr Forciat, Mr Payriveau, Mr Bonnet, Mr Bonneumaison, Mr Choubat, Mr Gros, Mr Houbeney, Mr Cialdini, Mr Diquet, Mr Sergey, Mme Hourstain, Mr Gél, Mr Coribat, Mr Fagquez, Mr Struick, Mr Coubet, Mr Oulacef 5 bons de délégation de vote.

**Objet : Autorisation de déplacement avec remboursement au réel et remboursement au réel de repas à Nathalie Durand et autorisation de déplacement avec remboursement au réel à Aude Gleizes.**

Le Président rappelle au Comité Syndical que Nathalie Durand, Animatrice Economique du SYGES, se trouve, de par ses fonctions, amenée à circuler dans le département comme hors département.

Il rappelle également que Aude Gleizes, Secrétaire Administrative du SYGES, se trouve elle aussi, de par ses fonctions, amenée à circuler dans le département.

Le Président propose au Comité Syndical de les autoriser :

- en ce qui concerne Nathalie Durand, à circuler dans le département et hors département avec son véhicule personnel ou avec les transports publics. Elle sera indemnisée, en ce qui concerne les déplacements avec son véhicule personnel, sur la base de 1,17 F le km parcouru (jusqu'à 2 000 km par an), et 1,37 F le km parcouru (de 2 000 à 10 000 km), sur présentation d'un relevé mensuel. Elle sera indemnisée en ce qui concerne les transports publics sur présentation du titre de transport. Les frais de repas seront remboursés au réel (y compris les éventuelles invitations professionnelles que Nathalie Durand effectuera dans ses fonctions d'Animatrice Economique du SYGES), sur présentation de la facture.

- en ce qui concerne Aude Gleizes, à circuler librement dans le département avec son véhicule personnel ou avec les transports publics. Elle sera indemnisée de la même façon que Nathalie Durand.

Cette délibération annule et remplace la délibération du même objet datée du 2 juillet 1993.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Idiart



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Mairie de Mazères sur Salat 31260  
Téléphone : 61.90.17.41

JUS-PREFECTURE de ST-GAUDENS  
REÇU LE

24 DEC. 1993

Article 3 de la loi N° 82.213  
du 2 mars 1982





## DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical le 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 en la Mairie de Mazères sur le Salat sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaients présents : Mr Idiart, Mr Claudereau, Mr Harvet, Mr Galès, Mr Lhomme, Mr Sente-  
nac, Mr Tardieu, Mr Fouquet, Mr Riquier, Mr Bonnet, Mr Bonneau, Mr  
Chambet, Mr Giron, Mr Leubeus, Mr Caddini, Mr Duprat, Mr Senès,  
Mme Hourton, Mr Goy, Mr Leubet, Mr Feugas, Mr Struck, Mr Cambet, Mr  
Ouesca + 5 pairs de délégation de vote.

**Objet : Autorisation de déplacement et de restauration à Henri Matéos**

Le Président rappelle au Comité Syndical que la création du Centre de Ressources Technologiques (C.R.T.) a nécessité l'embauche d'un Chargé de Mission, en l'occurrence Monsieur Henri Matéos.

Ses fonctions l'emmèneront à se déplacer dans le département, mais aussi hors département et éventuellement à l'étranger.

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser :

- à circuler dans le département, hors département et à l'étranger avec son véhicule personnel ou avec les transports publics. Il sera indemnisé, en ce qui concerne les déplacements avec son véhicule personnel, sur la base de 1,17 F le km parcouru (jusqu'à 2 000 km par an) et 1,37 F le km parcouru de 2 000 à 10 000 km, sur présentation d'un relevé mensuel. Il sera indemnisé en ce qui concerne les transports publics sur présentation du titre de transport.

- les frais de repas seront remboursés au réel (y compris les éventuelles invitations professionnelles que Henri Matéos effectuera dans ses fonctions de Directeur du C.R.T.) sur présentation de la facture.

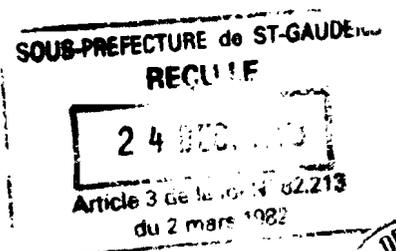
Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Idiart



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Mairie de Mazères sur Salat 31260  
Téléphone : 61.90.17.41





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical du 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 à 18h30 en la Mairie de Mazères, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mr Idiart, Mr Chauveau, Mr Guon, Mr Harbasse, Mr Caudini, Mr Diquat, Mr Sengès, Mme Houtan, Mr Gil, Mr Houbert, Mr Loquez, Mr Strick, Mr Cambet, Mr Botiac, Mr Harbot, Mr Roy, Mr Galès, Mr Lhomme, Mr Sentevas, Mr Tarvide, Mr Fouquet, Mr Peniqueur, Mr Bernet, Mr Bonnevaisen + 5 bons de délégation de vote.

**Objet : Ouverture d'un crédit pour la comptabilisation du crédit bail SOTECH**

Le Président expose que Mr Antoniotti, Percepteur à St Martory, demande que soit ouvert un crédit au budget, afin de comptabiliser l'opération de crédit bail avec la SOTECH.

Cette opération d'ordre budgétaire doit donner lieu à l'émission d'une dépense à l'article 2536 et une recette à l'article 183, pour le montant total hors TVA du crédit bail, soit 3 283 228,80 F.

Mr Antoniotti signale qu'en l'occurrence, il n'y a pas sortie de trésorerie, mais que cette opération est tout simplement destinée à matérialiser l'opération de crédit bail.

Le Président propose que la demande de Mr Antoniotti soit satisfaite.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

  
Jean-Louis Idiart



MAIRIE DE ST-GAUDENS  
RECETTE  
24 12 1993  
12 713





# DÉLIBÉRATIONS

## Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical le 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 à 18h30 en la Mairie de Mazères, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mr Idiart, Mr Chambredon, Mr Harvet, Mr Ray, Mr Galès, Mr Lanne, Mr Senterac, Mr Tarnide, Mr Fouvert, Mr Peyriguère, Mr Bonnet, Mr Bonnevaision, Mr Chaubet, Mr Gros, Mr Loubeus, Mr Cialdini, Mr Aiquat, Mr Sengès, Mme Hourcade, Mr Gyl, Mr Loubet, Mr Foguez, Mr Struick, Mr Caubet, Mr Orléac + 5 sous-délégués de vote.

#### Objet : Virements de crédits

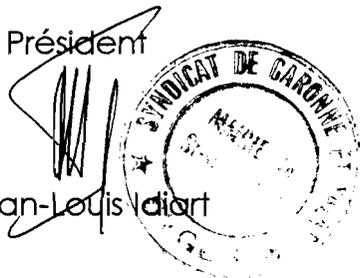
Le Président propose que, la ligne 232, ouverte pour Map Engineering, étant sans objet, elle fasse l'objet d'un virement de crédit de 2 378 195 F au compte 16 Remboursement d'emprunt (Caisse d'Epargne) pour une somme égale.

Le compte 232-7 (Programme Bonet) n'ayant pas été totalement consommé, le Président propose un virement de crédit du compte 232-7 au compte 232-5 (Programme Ortet) pour une somme égale à 11 000 F, afin de clôturer le programme Ortet (paiement de la dernière échéance de Mr Cazeaux).

Le Comité délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Idiart



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Mairie de Mazères sur Salat 31260  
Téléphone : 61.90.17.41





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical le 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 à 18h30 en la Mairie de Mazères, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : M<sup>rs</sup> Idiart, Chauveau, Manok, Rey, Jules, Lame, Senterac, Pandra, Robert, Peyprier, Bonnet, Chaudet, Cho, Labrous, Celdou, Duprat, Serge, Moudou, Jit, Loubet, Fogues, Shuyda, Couzet, Orleux + Sous de Jelezet Le vole.

### Objet : Remboursement anticipé de l'emprunt Ortet

Le Président expose que suite à des modifications de contrat concernant le garage Ortet, le programme fera l'objet d'un remboursement anticipé d'emprunt, pour le compte de la Caisse d'Epargne et pour une somme égale à 1 095 997,40 F.

Le Comité délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président


Jean-Louis Idiart

SOUS-PREFECTURE de ST-GAUDEN:  
REÇU LE  
24 DEC. 1993  
Article 3 de la loi N° 82.213  
du 2 mars 1982





# DÉLIBÉRATIONS

## Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical le 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 en la Mairie de Mazères sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mrs Idiart, Charveau, Mout, Rey, Gals, Lemaire, Sauterac, Taudou, Pouet, Peyriquer, Bonnet, Chaubet, Gros, Cocheur, Coudet, Jignat, Sauges, Mouton, Gél, Coudet, Rogue, Shuyck, Coudet, Orleac + 5 bons de délégué de vote

#### Objet : Implantation du SYGES à Montsaunès

En raison de l'exiguïté des locaux actuels pour accueillir Mr Matéos, le Président propose que le SYGES soit transféré dans des bâtiments indépendants, notamment à Montsaunès, où les locaux ne nécessitent aucun travaux et où le loyer proposé est conforme au budget prévisionnel du Programme LEADER.

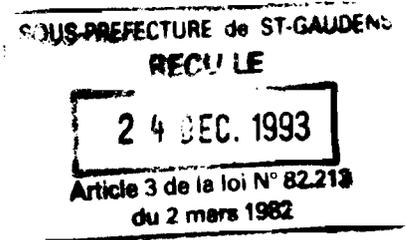
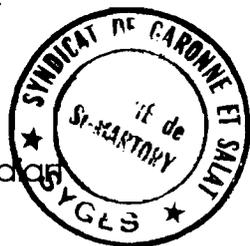
Le matériel informatique et de bureau seront achetés en fonction des besoins.

Un bail sera signé entre le SYGES et la commune de Montsaunès.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Idiart





## DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical le 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 en la Mairie de Mazères sur le Salat sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaients présents Mr Idiart, Mr Chambouzeau, Mr Harvet, Mr Roy, Mr Gales, Mr Lhomme, Mr Leutenac, Mr Tauride, Mr Pousset, Mr Peyucquer, Mr Benhet, Mr Bernouvier, Mr Chambet, Mr Gros, Mr Loubens, Mr Coudin, Mr Biquat, Mr Serres, Mme Hourlay, Mr Gil, Mr Loubet, Mr Laguez, Mr Strick, Mr Cambet, Mr Collet + Florus de  
délégué du patron de cette.

**Objet : Embauche de stagiaires d'université**

Etant donné l'engagement tardif du programme LEADER, une partie des fonds reste disponible pour engager des stagiaires d'université qui pourront réaliser des études telles que celle qui sera nécessaire à la mise en oeuvre de la liqueur.

Le Président propose qu'il soit accordé une possibilité d'embauche de stagiaires d'université.

Ces stagiaires seront rémunérés au tarif normal de 1 727 F par mois, et recevront une indemnité pour leur logement et leurs frais de transport, sur justificatif, à concurrence de 5 000 F par mois pour des périodes de 3 à 4 mois, et pour un nombre maximum de 4 stagiaires, soit au total une somme maximale de 5 000 F x 4 mois x 4 stagiaires = 80 000 F pour l'année 1994.

Une convention sera signée entre le SYGES et chaque université dont relèvera chaque étudiant.

Les pièces nécessaires à la réalisation de ces actions sont :

- convention entre le SYGES et l'université concernée ;
- déclaration de frais
- quittance de loyer
- justificatif de domicile habituel
- facture de restauration
- délibération

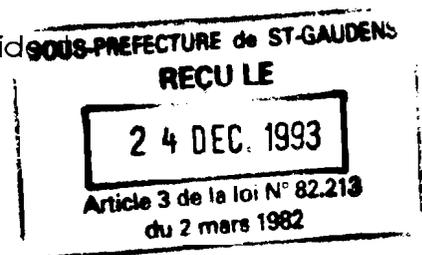
Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président

Le Président



Jean-Louis Idiart

Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Mairie de Mazères sur Salat 31260  
Téléphone : 61.90.17.41





# DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical le 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 en la Mairie de Mazères sur le Salat sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mrs Idiart, Chauveau, Mauch, Fey, Fabis, Lanne, Sauterac, Tande, Fouet, Peyrueq, Bonet, Chouret, Gros, Loubert, Coudani, Dupont, Sempé, Mourlan, Gél, Loubert, Foguz, Stuyck, Carbet, Orlan + 5 sans de délégat° de vote

### Objet : Vente du bâtiment de Martres Tolosane

Mr Bonet a souhaité acquérir le bâtiment de Martres Tolosane en raison d'un besoin de mise aux normes.

Le Président propose que ce bâtiment lui soit vendu.

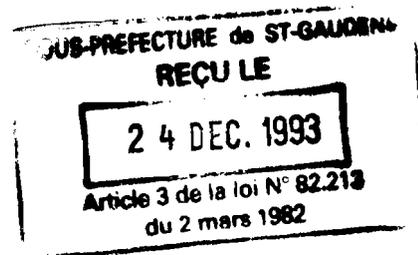
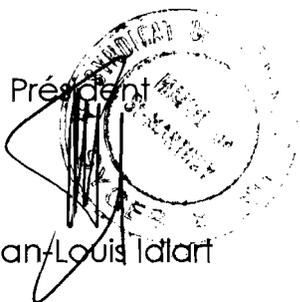
Ce bâtiment a fait l'objet d'une estimation par les Domaines, et sa valeur résiduelle est de 400 000 F.

Le Président propose qu'il soit vendu au prix estimé par les Domaines, complété des frais supplémentaires, et que l'acte de vente soit réalisé par Me Chappelet, de St Martory.

Le Comité Syndical délibère et donne délégation au Président pour signer l'acte de vente.

Le Président

Jean-Louis Idiart



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Mairie de Mazères sur Salat 31360  
Téléphone : 61.90.17.41





## DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat

## S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical

### le 23 décembre 1993

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 décembre 1993 à 18h30 en la Mairie de Mazères sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : M<sup>rs</sup> Idiart, Chauvroux, Marrot, Roy, Galos, Leno, Soutenac, Pando, Fereut, Peyriquer, Bonnet, Bonneau, Chambet Gros, Loubens, Cialdini, Dignat, Senes, Fil, Loubet, Foguez, Struck, Calbet, Ortet, Mme Hourtan + 5 bons de délégation de vote.

**Objet : Vente du garage Ortet, régularisation propriété du terrain et accord de transfert de la subvention accordée au SYGES au bénéfice du garage Ortet**

Le Président expose que le programme Ortet trouvera sa finalité dans le cadre d'une vente du bâtiment réalisé par le SYGES.

Le comité syndical autorise le président à signer l'acte de vente.

Afin de régulariser la situation concernant le terrain sur lequel a été bâti le garage, sa vente au SYGES au prix de 20 810F sera incluse dans l'acte la vente du garage aux établissements Ortet.

Cette vente concerne la parcelle :

S C I R.N. 117

parcelle D section D

316 - 318 - 347

52-96 12-07 de la section

Le contrat de vente du garage prendra la forme suivante :

- **Prix de vente du bâtiment égale au prix de revient soit : 2 180 601,98F T.T.C.**
- **Paiement au comptant : 1 220 696,80F**
- **Remboursement d'emprunt : 48 000 F par an pendant 15 ans, soit 720 000F équivalant au prêt à 0% accordé par le Département.**
- **subvention du Département : 240 000 F qui sont rétrocédés au Garage Ortet par le SYGES qui en a été le bénéficiaire : cette rétrocession prendra la forme d'un non paiement mais sera inscrit dans la comptabilité Ortet à un compte "subvention perçue".**

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

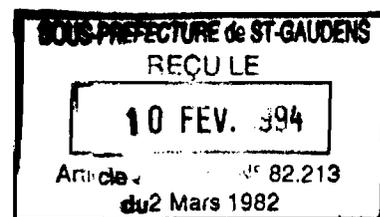
SEDI 30.700 UZES Maires 313 731



Président

Jean-Louis Idiart

Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Mairie de Mazères sur Salat 31360  
Téléphone : 61.90.17.41





## DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical 23 décembre 1993

Etaient présents : Mrs Idiart, Chauffreau, Marrot, Ray, Jalès, Lanne, Sentenac, Tamide, Fereert, Lepuquier, Bonnet, Bernemoussier, Chambet, Gros, Leubans, Cialdini, Dignat, Sengès, Gil, Loubet, Foguez, Strick, Caubet, Orliac, Mme Hourtau + 5 bous de délégation de vote.

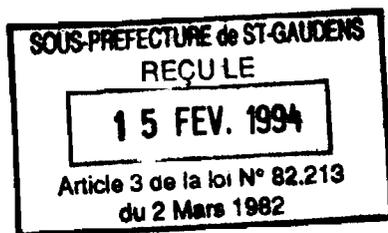
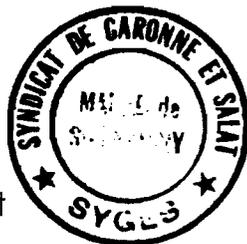
#### Objet : Augmentation du salaire de Aude Gleizes, Secrétaire Administrative

Le Président propose que le salaire de Mlle Gleizes soit porté de 80 000 F bruts annuels à 90 000 F bruts annuels, en raison de l'augmentation de son volume de travail à l'arrivée de Monsieur Henri Matéos au sein de l'équipe du SYGES, le 15 décembre 1993.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

  
Jean-Louis Idiart



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - Fax : 61.97.28.39





## DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical 23 juin 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 juin 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : M<sup>rs</sup> Idiart, Seugès, Dupla, Loubet, Sculié, Seutenac, Blanc, Faure, Abribat, Roy, De Courvaiges, Distaire, Hailhas, Plouss, Galès, Cialdini, Bonnewaisson, Antiques, Bernadets, Hatéo, Reyniquen, Bonnet, Terné, Baylon, Gil, Mure, Horevau.

### Objet : Adhésion de la commune d'Aurignac au SYGES

Le Président expose que le 4 février 1994, le Conseil Municipal d'Aurignac a décidé d'adhérer au SYGES.

Cette adhésion est toutefois subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des communes déjà adhérentes.

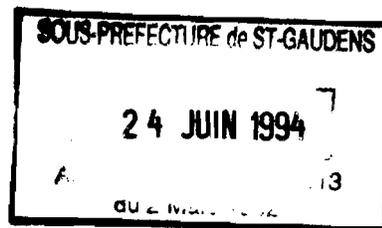
Le Président expose que les conseils municipaux des communes déjà adhérentes doivent obligatoirement être consultés dans un délai de quarante jours à compter de la date de la présente délibération.

Les décisions des conseils municipaux devront donc être prises avant le 2 août 1994.

Le Comité Syndical délibère et accepte la procédure d'adhésion d'Aurignac.

Le Président

Jean-Louis Idiart



# DÉLIBÉRATIONS

## Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL le 23 juin 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 juin 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mrs Idiart, Senegas, Dupla, Leubet, Soulié, Soutewac, Blanc, Tarride, Abuibat, Roy, De Courvoisier, Distaine, Mailhas, Plouffe, Galès, Ciardini, Bonnouaison, Antiques, Bernadet, Mateo, Reyniquier, Bonnet, Terné, Bayle, Gil, Mue Houlau.

#### Objet : Paiement travaux Bonet au bâtiment de Mondavezan

Le Président expose que mr Bonet a réalisé une clôture réglementaire pour le bâtiment industriel de Mondavezan.

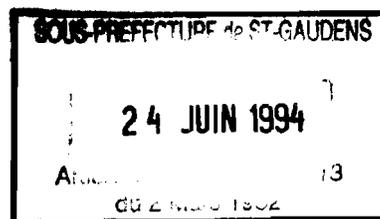
Cette somme étant hors marché et ne dépassant pas 300 000 F TTC, le Président propose que la somme, soit 140 900 TTC soit payée à Mr Bonet et que sa valeur soit intégrée dans le prix total du crédit bail, amenant une révision des loyers de remboursement crédit bail.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président



Jean-Louis Idiart





# DÉLIBÉRATIONS

## Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL le 23 juin 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 juin 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mes Idiart, Senoges, Dupla, Leubet, Soulié, Reyniquet, Blanc, Tarudo, Abribat, Roy, De Courvoisier, Dislaine, Mailhar, Plouffe, Galos, Cialdini, Bounewaisou, Artiques, Bernadet, Matéo, Bonnet, Torné, Bayle, Gil, Mire Noublan.

#### Objet : Bilan semestriel LEADER

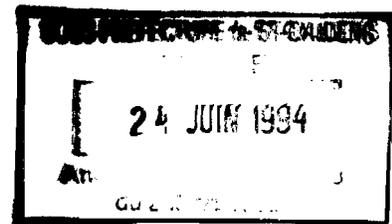
Le Président présente le bilan de l'action d'animation du SYGES en faisant référence aux objectifs du programme européen LEADER.

Il propose de communiquer ce bilan au Groupe d'Action Local du programme LEADER, soit le Comité départemental de développement économique.

Le Comité Syndical délibère et accepte le bilan et la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Idiart





# DÉLIBÉRATIONS

## Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

le 23 juin 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 juin 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : M<sup>rs</sup> Idiart, Seuges, Dupla, Loubet, Soulié, Reyniquen, Blanc, Tarudo, Abribat, Roy, De Courvoisier, Dislaine, Mailhac, Plenne, Galès, Ciardini, Bonnewaisson, Autrques, Bernadet, Mateo, Bonnet, Terué, Bayle, Gil, Mme Moutan.

#### Objet : Propositions LEADER 2

Le Président expose les objectifs de LEADER 2.

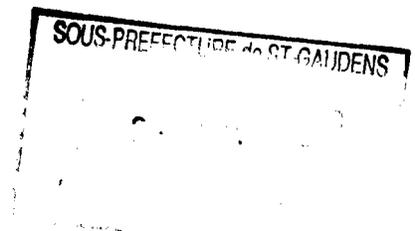
Grâce à la présence d'une équipe d'animation au SYGES, un certain nombre de propositions d'actions à mettre en oeuvre dans la région ont été rassemblées.

Il propose de communiquer l'ensemble de ces propositions au Comité Départemental de développement économique dans la perspective de les rattacher aux propositions d'autres zones rurales de Haute garonne.

Le Comité Syndical délibère et accepte les propositions LEADER 2 et la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Idiart



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL le 23 juin 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 juin 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mes Idiart, Seugès, Dupla, Loubet, Soulié, Respiques, Blanc, Favade, Abibat, Roy, De Courvoisier, Dislaine, Maillat, Planne, Galès, Cialdini, Bonumaison, Aubrigues, Bernadet, Matéo, Respiques, Bonnet, Touré, Bayle, Gil, Mme Houlau.

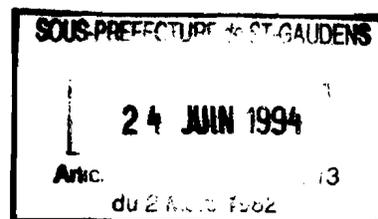
### Objet : Remboursement par anticipation de l'emprunt Map Ingeneering

Le Président propose que le SYGES , dès qu'il en aura la possibilité de rembourser l'emprunt Map Engeneering par anticipation.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du président.

Le Président

  
Jean-Louis Idiart





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL le 23 juin 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 juin 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mes Idiart, Seuges, Dupla, Lorubet, Serulié, Paigniques, Blanc, Tarnide, Abribat, Roy, De Ceunège, Distaine, Mailhac, Plenne, Galos, Cialdini, Bonnewaisien, Astrogues, Bernadet, Matéo, Paigniques, Bonnet, Terne, Bayle, Jih Hme Houslan.

### Objet : Avenant à l'acte de crédit-bail SOTECH

Le Président expose que, suite à des modifications dans le coût du bâtiment construit par le SYGES pour l'entreprise Sud Ouest Technology, le loyer mensuel versé par l'entreprise est de 18601, 19 F Hors Taxes.

Le Président propose de signer l'avenant à l'acte de crédit-bail entre le SYGES et l'entreprise SOTECH, et que le SYGES prenne à sa charge une partie des frais d'acte, l'autre partie de ces frais étant à la charge de Mr Bonet, correspondant au surcoût de l'augmentation de la valeur du bâtiment.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président et autorise le président à signer l'avenant à l'acte passé auprès de maître Chappelet à St Martory.

Le Président

Jean-Louis Idiart



# DÉLIBÉRATIONS

## Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical le 23 juin 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 juin 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mrs Seuges, Idiart, Dupla, Loubet, Seruier, Suterac, Blanc, Tarnide, Abribat, Ray, De Cœuvres, Distaine, Maillac, Plenne, Jalès, Cialdini, Bonnewaisou, Astiques, Bernadet, Mabès, Ragniquer, Bonnet, Bayle, Terné, Gill, Mus Morulan.

#### Objet : Montant de l'emprunt BONET

Le Président propose de corriger la délibération du 15 juillet 1993, car le montant du prêt nécessaire s'avère légèrement supérieur aux prévisions.

Le Président propose, afin de financer le programme BONET, que le SYGES contracte un prêt auprès du Crédit Agricole.

Montant du prêt : 1 445 000 F  
Durée : 15 ans  
Montant de l'échéance : 41 821,71 F  
Taux d'intérêt : 8,10% fixe  
Périodicité de remboursement : Trimestrielle

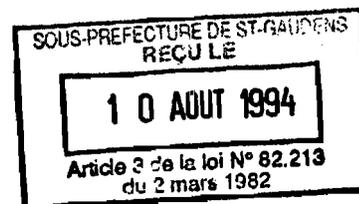
La présente délibération annule et remplace la délibération de même objet prise le 15 juillet 1993.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président



Jean-Louis Idiart



Vu / r

Syndicat Garonne et Salat  
S.Y.G.E.S.  
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
le 23 juin 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 juin 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mes Idiart, Seugès, Dupla, Leubet, Soulié, Raynigues, Blanc, Tavarde, Abubait, Rasp, De Courneiges, Distaine, Maillat, Plenne, Galès, Cialdimi, Bouvemaïson, Auhiguas, Bernaudet, Nafés, Bonnet, Torrè, Bayle, Gil, Huse Noublan.

**Objet : Assurance des locaux du SYGES**

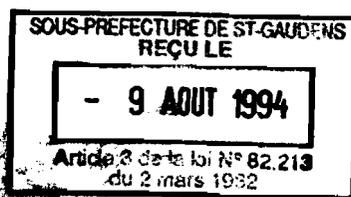
Le Président présente au Comité Syndical un dossier de devis d'assurance pour les bureaux du SYGES.

Le Comité Syndical délibère et décide de contracter une assurance pour le local du SYGES auprès de la compagnie d'assurance AXA (H&ORUS), pour la cotisation annuelle de 1 391,00 f TTC.

le Comité Syndical autorise le président à signer le contrat d'assurance

Le Président

  
Jean-Louis Idiart



# DÉLIBÉRATIONS

## Syndicat Garonne et Salat

S.Y.G.E.S.

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

le 23 juin 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 juin 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : M<sup>rs</sup> Idiart, Dupla, Loubet, Seuges, Seullie, Reyniquet, Blanc, Tasside, Atribat, Rey, De Courvoisier, Bisbaine, Maillat, Plenne, Galès, Cialdini, Bennouaïson, Arhagues, Bernadet, Platés, Bennet, Terné, Bayle, Gil, Huc Hourkan.

#### Objet : Virement de crédits

Le Président expose au Comité Syndical que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 1994 sont insuffisants.

Il propose donc d'effectuer le virement de crédits suivant.

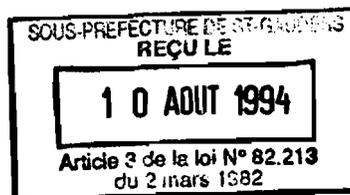
Objet de la dépense : Remboursement des échéances impayées 1991, 1992, 1993 de l'emprunt en écus à la Banque Populaire.

Diminution sur crédits déjà alloués : Compte 65	->	200 000 F
Augmentation des crédits : Compte 671	->	200 000 F

Le Comité Syndical approuve les virements indiqués ci-dessus.

Le Président

  
Jean-Louis Idiart



# Syndicat Garonne et Salat

## S.Y.G.E.S.

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

le 18 Août 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 18 Août 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etait présents : M<sup>s</sup> Bernadet, Harrot, Rey, Aloubat, Durrieu, Cazabat, Loune, Blain, Bessière, Touride, Fouert, Peyniquier, Bonnet, Bonnamaison, Claudes, Dislaire, Mailhac, Courtade, Idiart, Bayle, Sengès, Gil, Soulié, Leubet, Lopez, Terné, Hues Sella et Franco-Holmies + 3 délégations de vote.

#### Objet : Subvention du SYGES à l'association Comminges Technologie

Le Président rappelle le projet de Centre de Ressources Technologique dans le cadre du programme LEADER.

Pour la phase opérationnelle, une association appelée Comminges Technologie a été créée. Il propose que, conformément aux engagements pris pour la réalisation de l'opération, le SYGES octroie une subvention à l'association Comminges Technologie, équivalente à la réalisation d'une première phase de l'action, soit : 400 000F

Cette somme correspond au financement de projets de diffusion technologique en milieu rural :

action télétravail télé service (étude et formation)	100 000
action filière bois (équipement et formation)	200 000
recherche et développement agro-alimentaire (étude et formation)	100 000

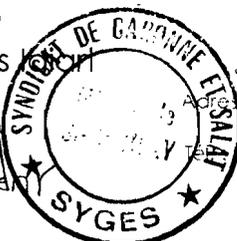
Une copie de factures relatives à ces actions sera adressé au SYGES pour suivi comptable.

Une convention reprenant tous ces aspects sera signée entre le SYGES et l'association Comminges Technologie.

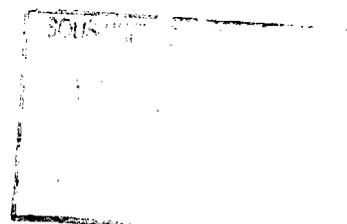
Le Comité Syndical délibère, accepte les propositions du président et l'autorise à signer la convention citée au dessus.

Jean-Louis Idiart

Le président



Siège social : Mairie de Saint Martory  
 Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
 31260 Montsaunès  
 Tél : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39



# DÉLIBÉRATIONS

## Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL le 23 juin 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 juin 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mes Bernadet, Harrot, Ray, Abibat, Durieux, Cazabet, Lenne, Blanc, Sutenac, Turnde, Souart, Reyquier, Bonuet, Bonnewaisou, Clarous, Dislaine, Mailhas, Courtade, Idiart, Bayle, Seuges, Gil, Sorelié, Loubet, Foguez, Ferré, Mmes Sotte, Franco-Molinier + 3 délégations de vote.

#### Objet : Décision de passer outre l'avis des Domaines

Le Président rappelle que les services des domaines ont estimé le Bâtiment de Martres Tolosane à 400 000 F.

Le Président propose que le SYGES passe outre l'avis des Domaines, et que le prix soit décidé par le Comité Syndical.

Le Comité délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président



Jean-Louis Idiart



SOUS-PREFECTURE de ST-CAUDENS





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical le 18 Aout 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 18 Aout 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents :

Mrs Bernadet, Harrot, Rey, Abribat, Durrieu, Cazabat, Lanne, Blanc, Senteuac, Touride, Fouart, Peyniquier, Bonnet, Bonnemaison, Claudes, Dislaine, Maillac, Coertade, Idiart, Bayle, Sengès, Gil, Soulié, Leubet, Gleizes. ~~Autorisation de déplacement avec remboursement au réel et~~  
**remboursement au réel de repas à Nathalie Durand et autorisation de déplacement avec remboursement au réel à Aude Gleizes.**

Le Président rappelle au Comité Syndical que Nathalie Durand, Animatrice Economique du SYGES, se trouve, de par ses fonctions, amenée à circuler dans le département comme hors département.

Il rappelle également que Aude Gleizes, Secrétaire Administrative du SYGES, se trouve elle aussi, de par ses fonctions, amenée à circuler dans le département.

Le Président propose au Comité Syndical de les autoriser :

- en ce qui concerne Nathalie Durand, à circuler dans le département et hors département avec son véhicule personnel ou avec les transports publics. Elle sera indemnisée, en ce qui concerne les déplacements avec son véhicule personnel, aux taux réglementaires en vigueur, sur présentation d'un relevé mensuel. Elle sera indemnisée en ce qui concerne les transports publics sur présentation du titre de transport.

Les frais de repas seront remboursés au réel (y compris les éventuelles invitations professionnelles que Nathalie Durand effectuera dans ses fonctions d'Animatrice Economique du SYGES), sur présentation de la facture.

- en ce qui concerne Aude Gleizes, à circuler librement dans le département avec son véhicule personnel ou avec les transports publics. Elle sera indemnisée de la même façon que Nathalie Durand.

Cette délibération annule et remplace la délibération du même objet datée du 23 décembre 1993.

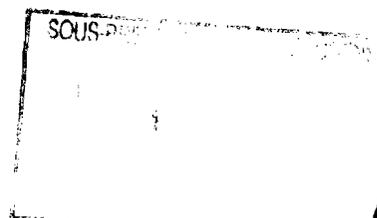
Le Comité Syndical ~~delibère~~ et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Idiart



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39



7



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL le 18 Août 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 18 Août 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : *Mrs Berradet, Harrot, Rey, Aribat, Durrieu, Cazabat, Lanne, Blanc, Senteuac, Touride, Fouert, Reyniquier, Bonnet, Bonuomenison, Claude, Dislaine, Maillac, Coartade, Idiart, Bayle, Sengès, Gil, Soulié, Loubet, Legalez, Terné, Hues Solle et Franco-Holmies + 3 délégations de vote.*

### Objet : vente du bâtiment de Martres Tolosane à l'entreprise SMPI

Le Président rappelle que Mr Bonet souhaite acheter le bâtiment de Martres Tolosane.

Mr Bonet propose de racheter le bâtiment 280 000 F.

Le président insiste sur le fait que le bâtiment est vétuste et que des travaux sont indispensables et estimés à 310 000 F

Le Prix du bâtiment proposé par Mr Bonet correspond en fait approximativement à la proposition des domaines (dans une fourchette de + ou - 10%) moins le montant de la subvention accordée au SYGES lors de l'opération SICM.

En outre, Mr Bonet envisage l'extension du bâtiment et en être le propriétaire facilitera son projet.

Le Comité Syndical délibère et accepte de vendre le bâtiment au prix proposé, Il autorise le président à signer l'acte de vente qui sera passé auprès de Maître Chappolet à St Martory.

Le Président

  
Jean-Louis Idiart



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39





## DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

### Délibération du Comité Syndical le 18 août 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 18 août 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mes Bernadet, Harrot, Rey, Abribat, Durieux, Cazabet, Lenne, Blane, Seutenac, Tarride, Fouert, Peyniquet, Bonnet, Bonneauverson, Claverus, Arslaine, Mailliac, Courcade, Idiart, Bayle, Seuges, Gil, Serulis, Lerubet, Roguez, Terré, Mmes Sella et Franco-Molinier + 3 délégués de vote.

#### Objet : virement de crédits

Le Président expose que les crédits inscrits au budget 1994 pour terminer le programme Eurométallurgie (compte 232-7) sont insuffisants.

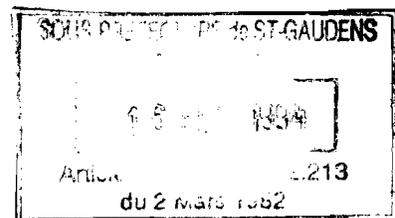
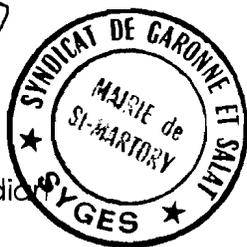
En effet, la retenue de garantie de l'entreprise Rigon ne peut être versée en l'état actuel des crédits.

Le Président propose qu'un virement de crédits d'un montant de 4 097 Francs soit effectué, du compte 29 "Dépenses imprévues - Section investissement" au compte 232-7 "Programme Eurométallurgie".

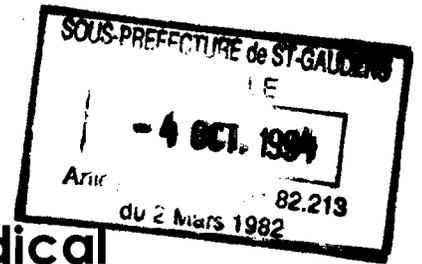
Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Idiart



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.



## Délibération du Comité Syndical le 18 août 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 18 août 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mrs Bernadet, Marot, Rey, Aribat, Durrien, Cazabat, Leme, Blanc, Sentenac, Tarride, Feuvert, Peyrignier, Bonnet, Bonnemaïson, Charvès, Dulac, Maillac, Courtade, Idiart, Bayle, Sengès, Gil, Soulié, Loubet, Fequez, Tene', Mines Solle et France - Molinier + 3 délégations de vote.

### Objet : opération "Fermiers du Comminges à Paris Fermier"

Le Président rappelle que le Programme LEADER a parmi ses objectifs la valorisation des produits agricoles au travers d'actions pilotes.

Il précise qu'une opération valorisant la transformation agro-alimentaire, par l'intermédiaire des produits fermiers aurait l'effet démonstratif préconisé par le programme.

Aussi, il propose que le SYGES anime et co-finance une opération de promotion des produits locaux lors de la manifestation Paris Fermier.

Cinq agriculteurs qui produisent des produits fermiers dont le caractère innovant est reconnu participeront à Paris Fermier sous l'appellation "Les Fermiers du Comminges".

Le financement de l'opération s'effectuera comme suit :

- Stands	16 443,89 F
- Hébergement	4 500 F
- Transport	5 000 F
- SYGES	11 443,89 F
- CIVAM	3 000 F
- Apport personnel des producteurs	11 500 F

Un compte rendu de l'opération sera réalisé par le SYGES et remis aux membres du Comité Syndical, ainsi qu'aux partenaires du programme LEADER.

Siege social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.26.39

## DÉLIBÉRATIONS

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

La dynamique engagée sera poursuivie afin de multiplier les initiatives de transformation agro-alimentaire.

Le SYGES étant maître d'oeuvre pour la réservation des stands, il sera aminé à effectuer une avance de trésorerie pour ce poste. Les co-financements feront l'objet de conventions ou de contrats.

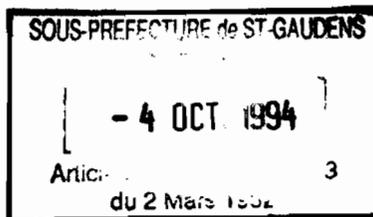
Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président et lui donne pouvoir de signer les conventions et tout autre document utile pour engager l'opération.

Le Comité Syndical accepte de co-financer l'opération sur le compte 660 "Fêtes et Cérémonies" du Syndicat à concurrence de 10 000 F et de 16 443,89 F TTC en avance de trésorerie.

Le Président



Jean-Louis Idiart

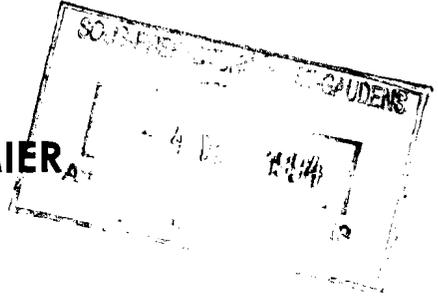


Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.



## Convention PARIS FERMIER

Dans le cadre de l'axe valorisation des produits issus de l'agriculture du programme LEADER, le SYGES a décidé de participer au salon PARIS Fermier.

Entre le SYGES - Le village - 31260 Montsaunès, en la personne de son Président Monsieur Jean Louis IDIART,

et,

<sup>n</sup> Angelene et Armand<sup>s</sup>, producteur fermier à AUZAS

est passée la convention suivante selon laquelle :

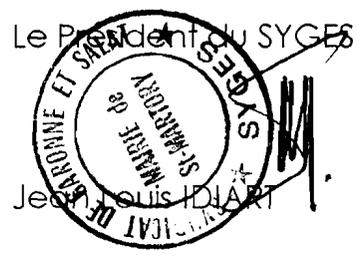
le SYGES mandatera la somme totale équivalente à la location de trois stands sur le salon PARIS FERMIERS, soit 13 865 FF HT, soit 16 443,89 FF TTC,

et,

M<sup>r</sup> Schmitt versera au SYGES la somme de cinq cents francs, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **comptable du trésor de ST Martory**, comme participation au financement du stand et cela au moins sept jours avant le salon.

Les parties lisent, approuvent et signent la présente convention.

Le Président du SYGES



Le Producteur fermier

M<sup>r</sup> Schmitt



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL le 18 Août 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 18 Août 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etai~~ent~~ présents: *Mrs Bernadet, Harrot, Roy, Abribat, Durrieu, Cazabat, Loune, Blanc, Lurieuac, Tauride, Fouert, Peyniquier, Bonnat, Bonhommeisen, Claude, Dislaire, Mailhaq, Courtade, Idiart, Bayle, Sengès, Gil, Soulié, Loubet, Legalez, Terné, Hues Sella et Franco-Holmies + 3 délégations de vote.*

### Objet : Subvention du SYGES à l'association Comminges Technologie

Le Président rappelle le projet de Centre de Ressources Technologique dans le cadre du programme LEADER.

Pour la phase opérationnelle, une association appelée Comminges Technologie a été créée. Il propose que, conformément aux engagements pris pour la réalisation de l'opération, le SYGES octroie une subvention à l'association Comminges Technologie, équivalente à la réalisation d'une première phase de l'action, soit : 400 000F

Cette somme correspond au financement de projets de diffusion technologique en milieu rural :

action télétravail télé service (étude et formation)	100 000
action fillère bois (équipement et formation)	200 000
recherche et développement agro-alimentaire (étude et formation)	100 000

Une copie de factures relatives à ces actions sera adressé au SYGES pour suivi comptable.

Une convention reprenant tous ces aspects sera signée entre le SYGES et l'association Comminges Technologie.

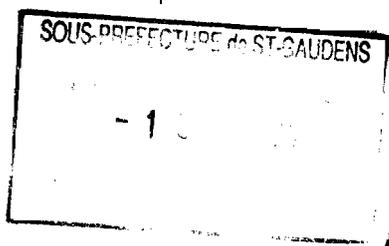
Le Comité Syndical délibère, accepte les propositions du président et l'autorise à signer la convention citée au dessus.

Jean-Louis Idiart

*[Signature]*  
Le Président

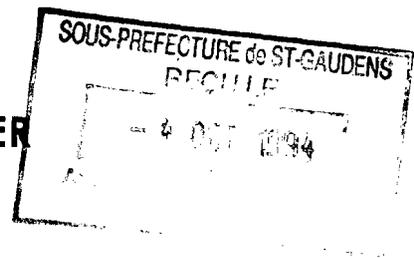


Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.



## Convention PARIS FERMIER

Dans le cadre de l'axe valorisation des produits issus de l'agriculture du programme LEADER, le SYGES a décidé de participer au salon PARIS Fermier.

Entre le SYGES - Le village - 31260 Montsaunès, en la personne de son Président Monsieur Jean Louis IDIART,

et,

M<sup>rs</sup> ESTRANPE , producteur fermier à BALESTA

est passée la convention suivante selon laquelle :

le SYGES mandatera la somme totale équivalente à la location de trois stands sur le salon PARIS FERMIERS, soit 13 865 FF HT, soit 16 443,89 FF TTC,

et,

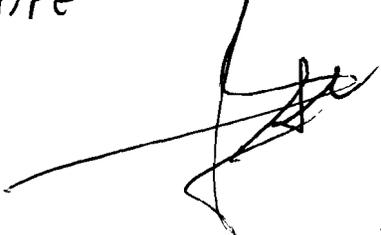
M<sup>r</sup> ESTRANPE versera au SYGES la somme de cinq cents francs, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **comptable du trésor de ST Martory**, comme participation au financement du stand et cela au moins sept jours avant le salon.

Les parties lisent, approuvent et signent la présente convention.

Le Président du SYGES

Le Producteur fermier

Jean Louis IDIART  
  


M. ESTRANPE  


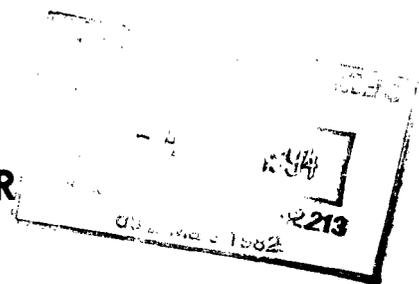
Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tel. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Convention PARIS FERMIER



Dans le cadre de l'axe valorisation des produits issus de l'agriculture du programme LEADER, le SYGES a décidé de participer au salon PARIS Fermier.

Entre le SYGES - Le village - 31260 Montsaunès, en la personne de son Président Monsieur Jean Louis IDIART,

et,

*M. Ruchers du Nordis*, producteur fermier à **FIGAROL**

est passée la convention suivante selon laquelle :

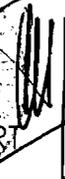
le SYGES mandatera la somme totale équivalente à la location de trois stands sur le salon PARIS FERMIER, soit 13 865 FF HT, soit 16 443,89 FF TTC,

et,

*M. Chaudet* versera au SYGES la somme de cinq cents francs, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **comptable du trésor de ST Martory**, comme participation au financement du stand et cela au moins sept jours avant le salon.

Les parties lisent, approuvent et signent la présente convention.

Le Président du SYGES

  
Jean Louis IDIART

Le Producteur fermier

*M. Chaudet*



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39





# Syndicat Garonne et Salat

## S.Y.G.E.S.

### - ARRETE -

Monsieur le Président du SYGES, Syndicat Garonne et Salat,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le congé de maternité de Madame ARCANGELI Aude,

Vu la candidature présentée par Madame LOUGARRE Hélène,

### - ARRETE -

Article 1 : Madame LOUGARRE Hélène née le 18/04/1968 à MAULEON-SOULE (64), domiciliée à Fougaron 31160 Aspet, de nationalité Française, est recrutée en tant de secrétaire-administrative, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 39 heures, pour le remplacement de Mde Arcangeli Aude du :

**1ER NOVEMBRE 1994 au 31 DECEMBRE 1994**

Article 2 : Madame LOUGARRE sera rémunérée sur la même base que Madame ARCANGELI et aux mêmes conditions.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens,
- transmis à Monsieur le Receveur Syndical,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Montsaunés, le 2 novembre 1994.

Signature de l'agent

H. LOUGARRE

Le Président,



J.-L. IDIART

SOUS-PREFECTURE de ST-GAUDENS

REÇU LE

9 NOV. 1994

Article 3 de la loi n° 82.213

du 2 mars 1982

Siège social : Mairie de Saint-Marty  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31200 Montsaunés  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical le 18 août 1994

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 18 août 1994 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : Mrs Bernadet, Marrot, Rey, Aribat, Durrieu, Cazabet, Lenne, Blanc, Sentenac, Tarride, Fouert, Peyvigner, Bonnet, Bonnemaison, Clarous, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bayle, Sengés, Gil, Soulié, Loubet, Foguez, Terné, Mmes Solle et Franco-Molinier + 3 délibérations de vote.

Objet : Participation au Marché de Noël à Mazères.

Le président rappelle que le programme LEADER prévoit dans ses objectifs la valorisation des activités locales.

Il précise que l'opération Marché de Noël à Mazères sur le Salat contribue à la dynamique de développement local en permettant à des producteurs locaux et artisans de développer leur activité.

Aussi, il propose que le SYGES intervienne sur le compte 660 afin de financer une partie de l'animation à concurrence de 11 000.00 F.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président,  
  
SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT  
SYGES  
IDIART

SOUS-PREFECTURE de ST-GAUDENS  
REÇU LE

2 DEC. 1994

32.213  
2 Mars 1982

Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
TEL : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39





# Syndicat Garonne et Salat

## S.Y.G.E.S.

### - ARRETE -

Monsieur le Président du SYGES, Syndicat Garonne et Salat,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la reconduction du contrat de travail de Mme Arcangeli,

Vu le congé de maternité de Madame ARCANGELI Aude,

Vu la candidature présentée par Madame LOUGARRE Hélène,

### - ARRETE -

Article 1 : Madame LOUGARRE Hélène née le 18/04/1968 à MAULEON-SOULE (64), domiciliée à Fougaron 31160 Aspet, de nationalité Française, est recrutée en tant de secrétaire-administrative, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 39 heures, pour le remplacement de Mde Arcangeli Aude du :

**1er janvier 1995 au 22 mars 1995**

Article 2 : Madame LOUGARRE sera rémunérée sur la base 7500 F/BRUT par mois et aux mêmes conditions de travail mentionnées sur le contrat de travail.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens,
- transmis à Monsieur le Receveur Syndical,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Montsaunès, le 31 décembre 1994.

Signature de l'agent

H. LOUGARRE

Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tel : 61 90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39

Le Président,



J.-L. DART





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## - ARRETE -

Monsieur le Président du SYGES, Syndicat Garonne et Salat,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la reconduction du contrat de travail du 21 juin 1993 ,

## - ARRETE -

Article 1 : Mademoiselle DURAND Nathalie, domiciliée à Montespan 31260 Montespan, de nationalité Française, est recrutée en tant qu'Animatrice économique à compter du

**1er janvier 1995 au 31 décembre 1995**

Article 2 : Mademoiselle DURAND sera rémunérée sur la base 10833,33 F/BRUT par mois et aux conditions de travail mentionnées sur le contrat de travail.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

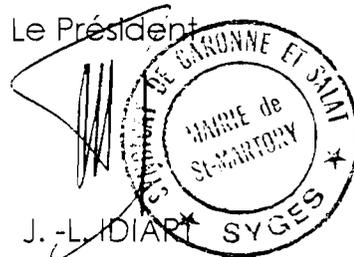
- transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens,
- transmis à Monsieur le Receveur Syndical,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Montsaunés, le 31 décembre 1994.

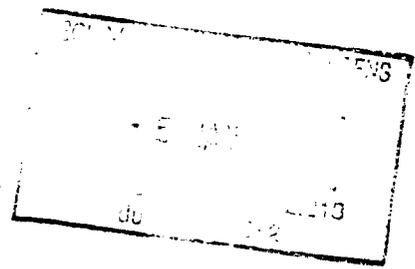
Signature de l'agent

DURAND N.

Le Président



J.-L. IDIART



SYGES

**- ARRETE -**

Monsieur le Président du SYGES, Syndicat Garonne et Salat,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la reconduction du contrat de travail du 14 décembre 1993,

**- ARRETE -**

Article 1 : Monsieur MAETOS Henri domicilié 3, rue de l'Espinasse 31000 Toulouse est recruté en tant que chargé de mission auprès du SYGES à temps complet du :

**1er janvier 1995 au 31 décembre 1995**

Article 2 : Monsieur MATEOS sera rémunéré sur la base 15000F/BRUT par mois et aux conditions de travail mentionnées sur le contrat de travail.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

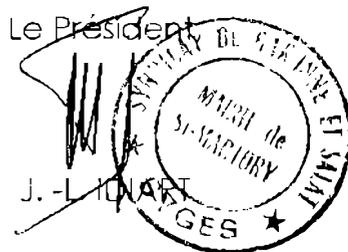
- transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens,
- transmis à Monsieur le Receveur Syndical,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Montsaunés, le 31 décembre 1994.

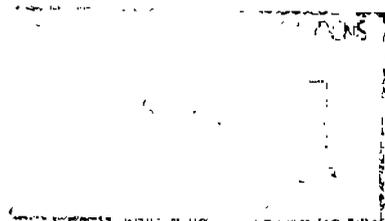
Signature de l'agent

M. MATEOS

Le Président



J. - L. MARTIN





# CONVENTION N° 94/01

ENTRE :

Le SYNDICAT de GARONNE ET SALAT dont le siège social est localisé en la Mairie de St-Martory, représenté par son Président Monsieur Jean-louis IDIART.

ET :

L'Association COMMINGES TECHNOLOGIE dont le siège social est localisé au Village Route de Salies 31260 Montsaunés, représenté par son Président Monsieur Bernard CORMARY.

Il est convenu ce qui suit :

Le SYGES octroie une subvention à l'association COMMINGES TECHNOLOGIE, équivalente à la réalisation d'une première phase de l'action du Centre de Ressources Technologique.

Cette subvention doit permettre d'honorer le financement de l'Etude. Action qui a précédé le lancement le 19 décembre 1994 de l'action de formation préalable à la création d'un centre de télétravail spécialisé dans le marketing direct en comminges.

Le montant de la subvention accordée est de **69 000 Francs**.

Le Président du SYGES,

Le Président de Comminges Technologie,



M. J-L IDIART

M. Bernard CORMARY

Fait à St-Martory, le 28 12.1994

Fait à Montsaunés, le 28 Décembre 1994

